



FRANCE POULTRY

COMMUNE DE CHATEAULIN (29)

DEMANDE D'AUTORISATION
ENVIRONNEMENTALE

**MODIFICATIONS DES CONDITIONS D'EXPLOITATION DU
SITE FRANCE POULTRY ET CONSTRUCTION D'UNE
NOUVELLE UNITE D'ABATTAGE ET DECOUPE DE
VOLAILLES**

Document n°9

*RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE
D'IMPACT*

CE DOSSIER A ETE REALISE AVEC L'ASSISTANCE DE :



SOCOTEC

SOCOTEC ENVIRONNEMENT
AGENCE ENVIRONNEMENT & SECURITE
NANTES SAINT-HERBLAIN

☎ : (+33)2 28 01 77 40

Intervenant SOCOTEC	Romane BENOIT romane.benoit@socotec.com	Cheffe de projet Environnement ICPE
Intervenant SOCOTEC	Lucille ROSNET lucille.rosnet@socotec.com	Chargée d'affaires Environnement - Eau
Intervenant SOCOTEC	Maeva JESTIN maeva.jestin@socotec.com	Chargée d'affaires Environnement
Intervenant SOCOTEC	Bastien Mazeau Bastien.mazeau@socotec.com	Chargé d'affaires Environnement

PETITIONNAIRE

Signataire de la demande	François LE FORT francois.lefort@francepoultry.com	Président de FRANCE POULTRY
Interlocuteurs du site	Ronan BECHENNEC ronan.bechennec@francepoultry.com	Responsable qualité et environnement Service QUALITE
	Régis GUILLOU regis.guillou@francepoultry.com	Responsables travaux neufs Service MAINTENANCE
	Christophe GOUADEC christophe.gouadec@francepoultry.com	Service Sécurité & Environnement
	Pascal YHUEL pascal.yhuel@pole-sbv.fr	Responsable Environnement – SBV

HISTORIQUE DES VERSIONS

Version N°	Date d'édition	Commentaire(s) / modification(s)
1	Avril 2026	Version 1 – Version initiale

La reprographie de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale, sous réserve d'en citer la source.

Sommaire

1	CONTENU DU RESUME NON TECHNIQUE.....	7
2	COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET	8
3	LOCALISATION DU SITE.....	9
3.1	Implantation	9
3.2	Parcellaire et emprise du site	12
4	DEROULE DE L'INSTRUCTION D'UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE	16
5	OBJET DU DOSSIER.....	17
5.1	Justification de la demande.....	17
5.2	Caractéristiques de la phase opérationnelle du projet.....	19
5.3	Rappel de la situation administrative	20
6	SYNTHESE DE L'ETAT INITIAL	21
7	SYNTHESE DES INCIDENCES, MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION DES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTE HUMAINE – MODALITES DE SUIVI DES MESURES ET COUTS ASSOCIES	32
7.1	Synthèse séquence ERC	33
7.1.1	En phase de chantier	33
7.1.2	En phase d'exploitation	49
7.2	Synthèse des mesures de suivi et de contrôle envisagés en phase chantier et couts associés	59
7.3	Synthèse des mesures de suivi et de contrôle envisagés en phase d'exploitation et couts associés	60
7.4	Coûts des mesures de réduction et de compensation en phase chantier	62
7.5	Coûts des mesures de réduction et de compensation en phase d'exploitation	68
8	ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET DOCUMENTS DE PLANIFICATIONS EXISTANTS.....	74
8.1	Compatibilité avec le SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027	74
8.2	Compatibilité avec le SAGE de l'Aulne.....	76
8.3	Compatibilité avec le document d'urbanisme intercommunal	77
8.4	Servitudes d'utilité publique affectant le site	79
8.5	Compatibilité avec les autres documents d'aménagement.....	80
8.5.1	Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	80
8.5.2	Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)	80

8.5.3	Parc naturel régional (PNR) d'Armorique	81
8.5.4	Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne....	81
9	CONCLUSION DE L'ANALYSE DU SCENARIO DE REFERENCE	83
10	AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT ET DES ETUDES QUI ONT CONTRIBUE A SA REALISATION.....	84

Table des figures

Figure 1 : Localisation du site FRANCE POULTRY au sein du périmètre de la CCPCP (site internet du CCPCP).....	9
Figure 2 : Vue aérienne du site FRANCE POULTRY sur la commune de Châteaulin et environnement proche dans un rayon de 500 mètres	10
Figure 3 : Situation cadastrale du site FRANCE POULTRY	14
Figure 4 : Extrait du règlement graphique du PLUi de PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY ..	77

Table des tableaux

Tableau 1 : Environnement proche du site FRANCE POULTRY	11
Tableau 2 : Tableau parcellaire de synthèse	13
Tableau 3 : Echancier prévisionnel du projet	19
Tableau 4 : Situation administrative du site	20
Tableau 5 : Synthèse de l'état initial et des enjeux associés.....	31
Tableau 6 : Synthèse séquence ERC du site France POULTRY en phase de chantier	48
Tableau 7 : Synthèse séquence ERC du site FRANCE POULTRY en phase d'exploitation	58
Tableau 8 : Synthèse des mesures de suivi et de contrôle envisagés en phase chantier et coûts associés.....	59
Tableau 9 : Synthèse des mesures de suivi et de contrôle envisagés en phase exploitation et coûts associés.....	61
Tableau 10 : Coûts des mesures de réduction et de compensation, et coûts d'entretien annuels estimés en phase chantier	67
Tableau 11 : Coûts des mesures de réduction et de compensation, et coûts d'entretien annuels estimés en situation future (après-projet)	73
Tableau 12 : Compatibilité du projet avec les prescriptions du PLUi.....	78

1 CONTENU DU RESUME NON TECHNIQUE

Le résumé non technique synthétise les informations contenues le dossier principal. Il est indissociable de ce dernier. Il est constitué des paragraphes suivants :

- Les coordonnées des porteurs de projet ;
- Localisation du site ;
- Une description du site simplifiée ;
- La synthèse de l'état initial ;
- La synthèse des impacts et des mesures permettant d'éviter et réduire les effets négatifs ;
- La compatibilité des schémas et plans ;
- La conclusion de l'analyse du scénario de référence ;
- La liste des structures ayant contribuées à la constitution de l'étude d'impact et de son résumé non technique.

2 COORDONNEES DU PORTEUR DE PROJET

Les informations administratives relatives au porteur du projet sont les suivantes :

▪ Raison sociale	FRANCE POULTRY
▪ Adresse siège social	Z.I. DE LOSPARS 29150 CHATEAULIN - FRANCE
▪ Adresse usine	Z.I. DE LOSPARS 29150 CHATEAULIN - FRANCE
▪ Forme juridique	SASU, Société par actions simplifiée unipersonnelle
▪ Directeur d'usine	Christophe ROBIN
▪ Signataire de la demande	François LE FORT, Président FRANCE POULTRY
▪ Code A.P.E.	10 12 Z (Transformation et conservation de la viande de volaille)
▪ N° SIRET	839 663 317 00023
▪ Responsable du dossier ICPE et contact avec l'administration	Ronan BECHENNEC , Responsable qualité et environnement ronan.bechennec@francepoultry.com PASCAL YHUEL Responsable environnement SBV pascal.yhuel@pole-sbv.fr

A noter que nous distinguons dans le cadre du projet :

- FRANCE POULTRY 1 (ou FP1) = Site FRANCE POULTRY existant,
- FRANCE POULTRY 2 (ou FP2) = Site FRANCE POULTRY projet,
- FRANCE POULTRY = Emprise des deux sites = Périmètre ICPE complet

3 LOCALISATION DU SITE

3.1 Implantation

Le site FRANCE POULTRY (site existant + site projet) est localisé dans la Z.I de « Lospars », sur la commune de Châteaulin dans le département du Finistère (29), en région Bretagne.

Le site FRANCE POULTRY est excentré du bourg communal d'environ 3km car localisé au nord-est dans une zone économique dont la vocation est industrielle.

La commune de Châteaulin fait partie de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay (CCPCP) qui regroupe 17 communes

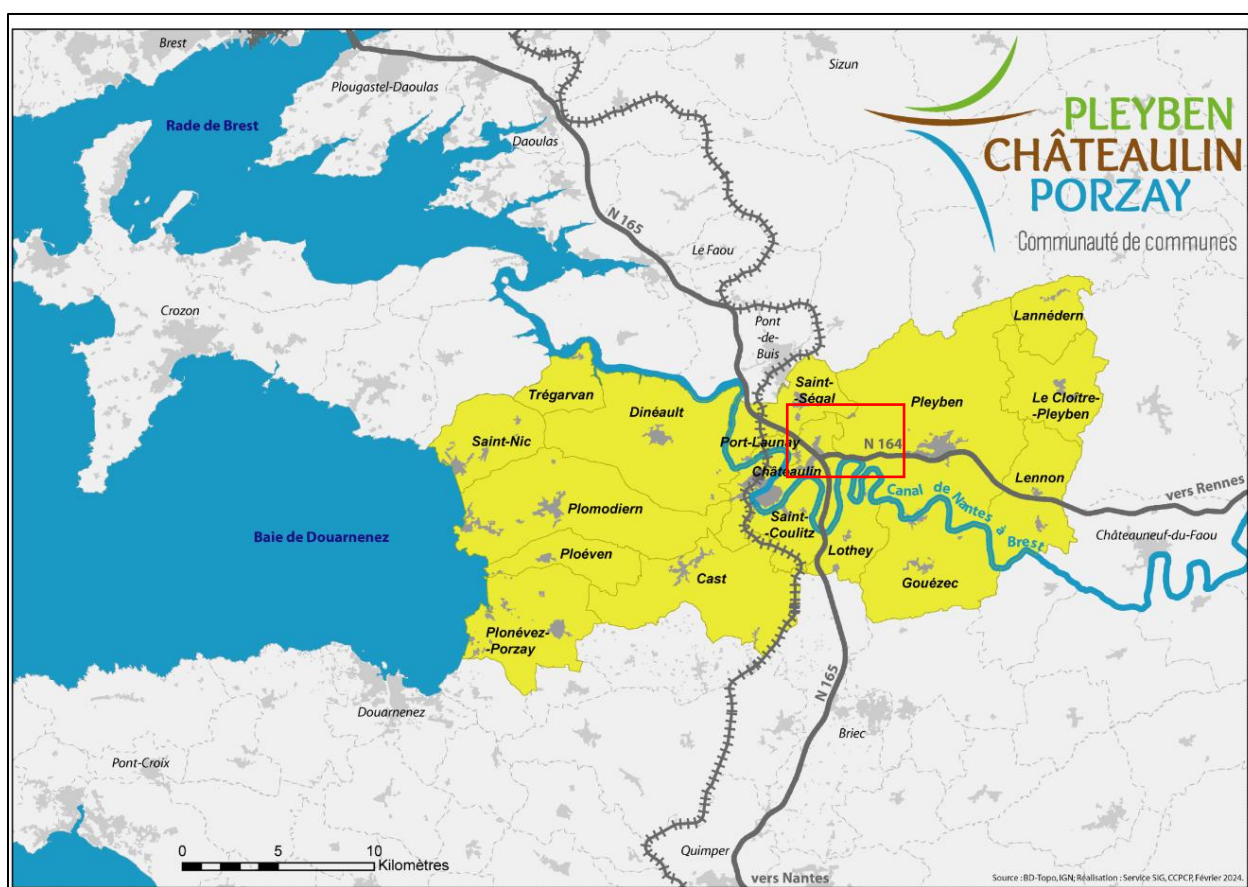


Figure 1 : Localisation du site FRANCE POULTRY au sein du périmètre de la CCPCP (site internet du CCPCP)

La figure ci-dessous présente la vue aérienne du site d'étude et son environnement proche dans un rayon de 500 mètres.



Environnement proche du projet

FRANCE POULTRY - Z.I de Lospars 29150 Chateaulin



Légende

-  Aire d'étude rapprochée : 500 m
-  Aire d'étude immédiate : 100 m
- Emprise ICPE après-projet**
-  Site projet - usine n°2
-  Site existant - usine n°1

0 245 490 m



1:10 000

Date : avril 2026
Source(s) : Orthophotographie
Projection : Lambert 93
Format d'impression : A3
Propriété Socotec environnement -
Reproduction interdite

Figure 2 : Vue aérienne du site FRANCE POULTRY sur la commune de Châteaulin et environnement proche dans un rayon de 500 mètres

L'environnement proche du site est constitué de :

Localisation	En limite de propriété	Environnement proche <500 m
Nord	- Parcelles agricoles. - Entreprise Transports Cras	- Parcelles agricoles ; - Habitations Lieu-dit « Lospars »
Ouest	- Parcelles agricoles	- Parcelles agricoles
Est	- Parcelles agricoles.	- Parcelles agricoles - Entreprise Leostic Energies - Habitations Lieu-Dit « Coatiborn »
Sud	- Parcelles agricoles	- Société Atlantique de Logistique et Transport - McDonald's - Aire de covoiturage de Châteaulin - Centrale Biogaz de Kastellin

Tableau 1 : Environnement proche du site FRANCE POULTRY

3.2 Parcellaire et emprise du site

Le tableau ci-dessous indique l'état parcellaire du projet, en précisant les surfaces du site actuel autorisées et conservées dans l'emprise du site ICPE sollicitée et les surfaces de la nouvelle autorisation comprenant l'extension du périmètre ICPE (cf. Plan parcellaire ci-après).

Ainsi, la superficie totale de l'emprise ICPE, augmentée dans le cadre du projet, sera de 228 065 m² soit 22 ha 80 65 ca.

Site	Commune	Adresse	Section	N° de parcelle	Surfaces cadastrales totales des parcelles (en m ²)*	Surfaces emprise ICPE du site actuel autorisées et conservées (en m ²)	Surface emprise ICPE du site projet (en m ²)	Surfaces de la nouvelle autorisation (actuel + extension ICPE)
FRANCE POULTRY 1	Châteaulin (29150)	KROAS HENT	ZB	98	385	385	/	385
		ZI DE LOSPARS	ZH	102	6967	6967	/	6967
		ZI DE LOSPARS	ZH	162	1387	1387	/	1387
		ZI DE LOSPARS	ZH	189	6	6	/	6
		KROAS HENT	ZB	131	3038	3038	/	3038
		KROAS HENT	ZB	199	666	666	/	666
		ZI DE LOSPARS	ZH	145	1009	1009	/	1009
		ZI DE LOSPARS	ZH	146	439	439	/	439
		ZI DE LOSPARS	ZH	147	21585	21585	/	21585
		ZI DE LOSPARS	ZH	148	1070	1070	/	1070
		ZI DE LOSPARS	ZH	149	3042	3042	/	3042
		ZI DE LOSPARS	ZH	150	806	806	/	806
		ZI DE LOSPARS	ZH	152	100	100	/	100
		ZI DE LOSPARS	ZH	154	303	303	/	303
		ZI DE LOSPARS	ZH	155	85	85	/	85
		ZI DE LOSPARS	ZH	157	6088	6088	/	6088
		ZI DE LOSPARS	ZH	158	5632	5632	/	5632
		ZI DE LOSPARS	ZH	159	3408	3408	/	3408
		ZI DE LOSPARS	ZH	160	10715	10715	/	10715

		ZI DE LOSPARS	ZH	161	4063	4063	/	4063	
		ZI DE LOSPARS	ZH	180	3107	3107	/	3107	
		ZI DE LOSPARS	ZH	181	582	582	/	582	
		ZI DE LOSPARS	ZH	183	146	146	/	146	
		ZI DE LOSPARS	ZH	184	1372	1372	/	1372	
		ZI DE LOSPARS	ZH	187	318	318	/	318	
		ZI DE LOSPARS	ZH	188	113	113	/	113	
		ZI DE LOSPARS	ZH	190	729	729	/	729	
		ZI DE LOSPARS	ZH	191	825	825	/	825	
		ZI DE LOSPARS	ZH	193	54	54	/	54	
		ZI DE LOSPARS	ZH	196	393	393	/	393	
FRANCE POULTRY 2	Châteaulin (29150)	LOSPARS	ZA	108	46621	/	46621	46621	
		COATIBORN	ZA	110	759	/	759	759	
		COATIBORN	ZB	201 partielle	72365	/	44040 (division précise à valider)	44040	
		COATIBORN	ZB	214	58212	/	58212	58212	
		Surface totale FP1:							78 433
		Surface totale FP2:							149 632
		Surface totale - Emprise ICPE du site FRANCE POULTRY:							228 065

* Selon cadastre.

Tableau 2 : Tableau parcellaire de synthèse

Le plan ci-dessous indique l'état parcellaire du projet de modifications des conditions d'exploitation du site FRANCE POULTRY et de construction d'une nouvelle unité d'abattage et découpe de volailles.



Situation cadastrale du site

FRANCE POULTRY - Z.I de Lospars 29150 Chateaulin



Légende

Emprise ICPF après-projet

 Site existant - usine n°1

 Site projet - usine n°2

0 75 150 m



Date : avril 2026
Source(s) : Orthophotographie
Projection : Lambert 93
Format d'impression : A3
Propriété Socotec environnement -
Reproduction interdite

Figure 3 : Situation cadastrale du site FRANCE POULTRY

FRANCE POULTRY

Modifications des conditions d'exploiter et construction d'une nouvelle unité

Référence SOCOTEC : 2512E14Q4000037

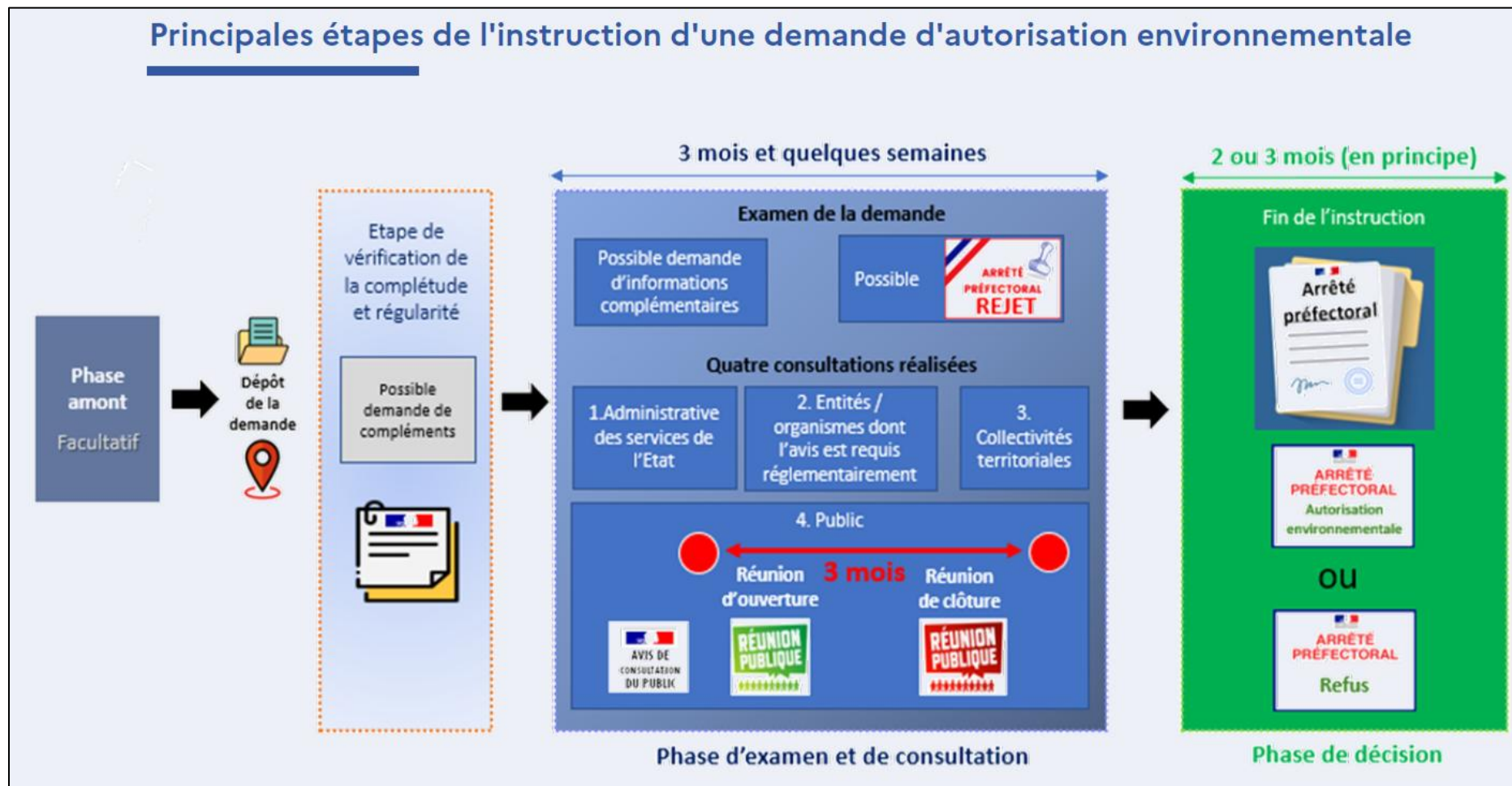
La superficie totale de l'emprise ICPE, augmentée dans le cadre du projet, sera de 228 065 m² soit 22 ha 80 60 ca.

La société FRANCE POULTRY détient la maîtrise foncière de ses terrains actuels, elle est propriétaire des parcelles cadastrales.

Dans le cadre du projet, FRANCE POULTRY prévoit l'acquisition de nouvelles parcelles. A terme, l'entreprise sera propriétaire de l'ensemble des parcelles cadastrales de son emprise ICPE.

Voir pièce obligatoire : Document n°5 - Justificatif de maîtrise foncière.

4 DEROULE DE L'INSTRUCTION D'UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE



5 OBJET DU DOSSIER

Le présent document s'inscrit dans le cadre du dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE) du site FRANCE POULTRY, localisé dans la zone industrielle de « Lospars », sur la commune de Châteaulin dans le département du Finistère (29), en région Bretagne.

5.1 Justification de la demande

Le site FRANCE POULTRY dispose d'une usine d'abattage de poulets située sur la commune de Châteaulin (29). L'établissement est classé au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et relève de la directive IED (Industrial Emissions Directive) pour son activité d'abattage classée sous la rubrique n°3641 au régime de l'autorisation.

Aujourd'hui, le site FRANCE POULTRY prévoit la création d'un second abattoir sur des parcelles situées en face de l'unité existante régulièrement autorisée. En parallèle, le projet prévoit également des aménagements sur le site existant, notamment :

- L'adaptation de l'abattoir existant avec uniquement à terme 1 ligne d'abattage (en lieu et place des 2 lignes actuelles),
- L'adaptation de la station d'épuration afin d'optimiser le traitement des eaux usées en fonction du phasage de la mise en production progressive de la nouvelle unité et de la réorganisation de l'unité existante.

Le présent projet s'inscrit dans une dynamique de transformation stratégique et de repositionnement économique face à l'évolution des marchés internationaux de la filière avicole. Créée en mai 2018, la société FRANCE POULTRY est une filiale à 100% du groupe saoudien Abdullah A. Almunajem Sons Co.

Actuellement, l'activité de la société FRANCE POULTRY repose exclusivement sur l'exportation de viande de volaille congelée vers l'Arabie Saoudite. Toutefois, la politique d'autonomisation alimentaire menée par ce pays entraîne une forte diminution de l'activité du site, l'Arabie Saoudite privilégiant désormais le développement de ses propres infrastructures de production pour réduire sa dépendance aux importations.

Face à cette réorientation des flux commerciaux, le projet porté par la société FRANCE POULTRY avec l'appui du groupe LDC, futur acquéreur du site, vise à anticiper en redéployant l'outil industriel vers les marchés européen et national.

La création d'un second abattoir en complément des installations existantes permettra d'une part de diversifier les débouchés commerciales – avec un positionnement européen pour le premier site et national pour le second – et d'autre part de renforcer la capacité productive globale de l'établissement.

Cette évolution répond à plusieurs enjeux majeurs pour le territoire et la filière avicole française.

Elle participe tout d'abord au renforcement de la souveraineté alimentaire nationale, en consolidant les capacités de transformation locale et en réduisant la dépendance aux importations.

Sur le plan économique, ce projet constitue un levier de relance territoriale par la pérennisation et l'augmentation de l'activité industrielle, générant des retombées positives en termes d'emplois directs et indirects.

Enfin, il contribue à la structuration et à la compétitivité de la filière avicole française dans un contexte européen marqué par une forte demande en produits issus de circuits courts et de production locale.

Dans sa stratégie de reconquête du marché français de la volaille, le site de Châteaulin présente les avantages suivants :

- un emplacement d'environ 15 hectares
- un exutoire au milieu naturel proche, apte à recevoir les eaux traitées issues de l'exploitation de cette unité
- un parc d'élevage suffisant pour l'alimenter en matière première
- une main d'œuvre suffisante au démarrage de l'exploitation du site

Le besoin global en main d'œuvre pour FRANCE POULTRY (1 et 2) nécessitera 600 personnes environ. La transformation d'activité sur le site historique permettra de transférer environ 250 personnes sur le nouveau site.

Le projet engendrera une dynamique d'emploi et un développement économique au sein de la région de Châteaulin avec 350 personnes à recruter sur les 3 à 5 années à venir.

Au regard des activités envisagées, la Société FRANCE POULTRY doit déposer un dossier de modification d'autorisation d'exploiter au titre des Installations Classées, intégrant l'ensemble du périmètre, conformément à l'article L.181-1 du Code de l'Environnement. Le site relève de l'autorisation sous une rubrique 3 000 en référence à la Directive IED. De fait, le rapport de base a été réalisé tout comme le positionnement du projet vis-à-vis des Meilleures Techniques Disponibles.

5.2 Caractéristiques de la phase opérationnelle du projet

Le tableau suivant présente un échéancier prévisionnel du projet :

Etapes	Echéancier prévisionnel
Dépôt dossier DDAE	Avril 2026
Dépôt P.C	Juin 2026
Début des travaux	Novembre 2026
Début installations des équipements	Novembre 2027
Mise en service	Avril 2028

Tableau 3 : Echancier prévisionnel du projet

5.3 Rappel de la situation administrative

Le site FRANCE POULTRY a fait l'objet de plusieurs textes et courriers présentés dans le tableau ci-après.

Référence du document	Date	Dénomination	Bénéficiaire	Etat
Arrêté préfectoral	14/08/1981	Arrêté préfectoral autorisant la S.A DOUX à exploiter un abattoir de volailles et des activités connexes	SA DOUX	Abrogé sauf article 1
Arrêté préfectoral n°91-0659	15/04/1991	Arrêté préfectoral n°91-0659 autorisant la S.A DOUX à étendre ses activités d'abattage	SA DOUX	Abrogé sauf article 1
Arrêté préfectoral n°296-04	12/07/2004	AP n°296-04 autorisant la S.A DOUX à exploiter un abattoir de volailles, une unité de transformation de viandes de volailles et une unité de traitement de sous-produits d'origine animale	SA DOUX	Abrogé sauf article 1
Arrêté préfectoral n°2015-01-1	30/01/2015	AP n°2015-01-1 autorisant la société DOUX à exploiter un abattoir de volailles, une unité de transformation de viandes de volailles et une unité de traitement de sous-produits d'origine animale	SA DOUX	Abrogé sauf article 1.1.1 et chapitre 1.2
Arrêté préfectoral n°2019/06 AI	05/02/2019	Arrêté préfectoral autorisant la société France POULTRY à reprendre l'activité	Société FRANCE POULTRY	En vigueur
Arrêté préfectoral complémentaire	29/12/2021	APC suite porter à connaissance – mise à jour des rubriques ICPE notamment concernant les installations techniques (2 chaudières gaz, SDM n°3)	Société FRANCE POULTRY	En vigueur
Arrêté préfectoral complémentaire	01/08/2025	APC suite porter à connaissance – reprise de la STEP, du séparateur à hydrocarbure et d'un poste de livraison de gaz	Société FRANCE POULTRY	En vigueur

Tableau 4 : Situation administrative du site

6 SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

La description des facteurs environnementaux au sein de la zone d'étude présente les différentes caractéristiques de l'environnement. Elle permet d'évaluer les enjeux et la sensibilité du site dans sa globalité. Cette partie est le point d'ancrage pour définir les grandes orientations d'aménagement et les mesures à prendre, le cas échéant, pour éviter, réduire, atténuer voire compenser les incidences du site industriel FRANCE POULTRY.

Une hiérarchisation des enjeux liés à l'état actuel de l'environnement est proposée dans le tableau suivant.

Légende :

	Enjeu négligeable
	Enjeu faible
	Enjeu modéré
	Enjeu fort

Premier niveau d'enjeu : codifié de couleur grise, l'enjeu est considéré comme négligeable. Le site n'induit pas de mesures spécifiques pour éviter, réduire ou compenser. Les préconisations proposées sont alors usuelles ou d'intégration.

Second niveau d'enjeu : codifié de couleur verte, l'enjeu est considéré comme faible. Le site n'induit pas de mesures spécifiques pour éviter ou compenser. Les préconisations proposées sont des mesures de réduction et d'intégration.

Troisième niveau d'enjeu : codifié de couleur jaune, l'enjeu est considéré comme modéré. Le site peut induire des mesures spécifiques pour éviter ou réduire les incidences et optimiser l'intégration du site dans son environnement.

Quatrième niveau d'enjeu : codifié de couleur orange, l'enjeu est considéré comme fort pouvant induire des perturbations très fortes. Des mesures de réduction fortes sont alors à envisager. Des mesures compensatoires sont elles aussi à entrevoir si l'évitement n'est pas possible. Les thèmes concernés doivent donc faire l'objet d'une attention particulière dans la conception même du projet pouvant remettre en cause la conception technique du projet et l'équilibre financier de l'opération.

Dans le cas de mesures compensatoires (hors assiette foncière du projet), la recherche de terrain pour la réalisation de telles mesures peut occasionner un retard dans les délais d'obtention des autorisations administratives.

A noter que les mesures à prendre pour éviter, réduire, atténuer voire compenser dépendront également de l'impact du projet du site industriel FRANCE POULTRY sur ces enjeux.

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Enjeu
L'HOMME ET SES ACTIVITES		
La démographie	Le territoire est caractéristique d'un environnement rural à semi-rural, où la vie urbaine se développe principalement dans le centre des villages et les abords sont dédiés aux activités agricoles et industrielles. Le site se localise au nord-est du centre-bourg de la commune de Châteaulin au niveau de la zone industrielle de « Lospars ». La population de la commune de Châteaulin est plutôt vieillissante avec une proportion de la tranche d'âge 60-74 ans en augmentation entre 2011 et 2022. La proportion des 75 ans ou + a connu une stagnation entre 2011 et 2022.	Faible
L'habitat et les ERP	Au regard de l'habitat et des établissements recevant du public et accueillant des populations sensibles, le site FRANCE POULTRY reste excentré de ces lieux et plutôt situé à proximité des activités industrielles (ZA de Lospars).	Faible
La vie économique	Au regard du tourisme, le site FRANCE POULTRY reste excentré des activités touristiques de la commune de Châteaulin et situé à proximité des activités industrielles (ZA de Lospars). A noter toutefois que plusieurs chemins de petite randonnée passent dans la commune mais à distance respectable du projet (plus d'un kilomètre). Les activités industrielles, dont FRANCE POULTRY fait partie, constituent un pilier de l'emploi local sur la commune de Châteaulin.	Modéré
L'agriculture	L'exploitation du site industriel FRANCE POULTRY n'a pas été un frein au développement des exploitations agricoles voisines. Au contraire, le site permet la valorisation de la production issue de l'élevage.	Fort
Les voies de communication et trafic	La commune de Châteaulin est équipée d'un maillage de routes départementales et secondaires, ainsi que de la RN 164 et RN 165. La voie navigable la plus proche du site est l'Aulne, située à environ 1,3 km à l'Ouest du site et faisant partie du canal entre Nantes et Brest. La commune de Châteaulin est traversée par le réseau ferroviaire. La ligne la plus proche est desservie par des trains TER Bretagne et relie Brest à Quimper, située à 2,5 km à l'ouest du site industriel. La gare ferroviaire la plus proche est la gare de Châteaulin, à 3,43 km au sud-ouest du site industriel. Il n'y a pas d'aérodrome sur la commune de Châteaulin. Le plus proche est l'aéroport de Quimper, à 28,56 km au sud du site industriel.	Faible

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Enjeu
Les réseaux et aménagements urbains	Une ligne électrique gérée par Enedis passe à proximité de la zone projet le long de la D48, entre le site projet et le site existant. Il s'agit d'une ligne moyenne tension d'abord souterraine puis aérienne. Un réseau de transport de gaz NaTran est déployé sur la commune de Châteaulin, et dessert le site FRANCE POULTRY en traversant son emprise foncière. Le site FRANCE POULTRY est raccordé au réseau d'alimentation en eau potable de la commune de Châteaulin. Les eaux usées sanitaires de l'ensemble du site France POULTRY sont collectées, traitées sur site par la station d'épuration industrielle actuelle et envoyées vers l'Aulne. La gestion des eaux pluviales du site FRANCE POULTRY, y compris la zone de la station d'épuration industrielle, est assurée par un bassin communal. Toutes les eaux de toitures et de voiries sont collectées sur le site par un réseau d'eaux pluviales. Les eaux sont traitées par un séparateur à hydrocarbures situé en amont du bassin communal. Le bassin communal de 1 200 m³ est un bassin enherbé. Le rejet d'eau pluviale du site dans ce bassin est régi par une convention de rejet des eaux pluviales entre la commune de Châteaulin et FRANCE POULTRY.	Modéré
L'environnement sonore	Les mesures effectuées représentent un état initial avant implantation de l'extension. A l'heure actuelle le site répond aux exigences réglementaires en matière d'émissions sonore dans l'environnement.	Modéré
Les vibrations	Il est à noter l'absence d'activités sur le site industriel susceptible d'émettre de fortes vibrations mécaniques.	Négligeable
Les émissions lumineuses	Les émissions lumineuses sont principalement concentrées au niveau des zones urbaines. Le site est équipé d'éclairages en extérieur pour assurer la sécurité des travailleurs, des installations et limiter la malveillance (la production débutant à 4h30 et le nettoyage ayant lieu de 20h30 à 4h).	Faible

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Enjeu
	De plus, dans la zone industrielle de Lospars, plusieurs entreprises sont présentes et peuvent être équipées d'un éclairage.	
Les déchets	L'exploitant dispose de contrats dédiés pour l'élimination/valorisation des déchets non dangereux non inertes et des déchets dangereux produits sur le site. Des points de collecte installés dans différents lieux des communes permettent aux habitants de déposer et de recycler leurs déchets. La commune de Châteaulin recense une déchetterie : la déchetterie de Peren, située à environ 1,4 km de la zone projet.	Modéré
La qualité de l'air	L'historique de l'indice de l'air sur la station de mesure Quimper - Zola montre également que la qualité moyenne de l'air reste similaire entre 2023 et 2024. Les émissions gazeuses dans le secteur proviennent principalement des gaz d'échappement des véhicules empruntant les axes routiers, en particulier les routes départementales. Les principaux polluants émis sont les oxydes d'azote (Nox), le dioxyde de carbone (CO₂), le monoxyde de carbone (CO), les composés organiques volatils (COV), et dans une moindre mesure les particules fines, le dioxyde de soufre (SO₂) et l'ammoniac (NH₃). Les émissions proviennent également des installations de combustion présentes sur le site. La commune de Châteaulin n'est pas classée comme sensible à la qualité de l'air.	Faible
Les odeurs	La production d'odeur dans les industries agroalimentaires est souvent liée à des décompositions biologiques de la matière organique. Ces phénomènes mettent en jeu des micro-organismes essentiellement des bactéries aérobies ou anaérobies et conduisent à l'émission de produits volatils dans l'atmosphère. Les fientes des volailles vives arrivant sur site peuvent également être sources d'odeurs, de même que les sous-produits animaux. Le site a mis en place les mesures nécessaires à la limitation des odeurs, avec notamment un envoi quotidien vers les filières spécialisées.	Faible

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Enjeu
	Les nuisances olfactives se développent surtout dans les zones où les volailles se débattent, en particulier au niveau de la zone d'accrochage. Cette zone étant couverte, le risque de nuisances olfactives pour le voisinage est limité. De plus, un nettoyage quotidien du site est effectué.	
LE MILIEU PHYSIQUE		
Le climat	Située dans le département du Finistère, à l'ouest de la France, la commune de Châteaulin est soumise à un climat océanique franc, selon une étude du CRNS. La rose des vents indique que l'axe prioritaire des vents est l'axe Ouest avec des vents dominants et de forces maximales d'Ouest (perturbations océaniques).	Faible
Le contexte géologique	D'après la carte géologique de Châteaulin, la formation géologique au droit du site est la suivante : Formation des Schistes et wackes de Pont-de-Buis (viséen supérieur Namurien A), composée d'alternances sédimentaires constitués par des grès argileux (wackes) de granulométrie moyenne, à de nombreux débris de plantes flottés, situés dans les parties sommitales des bancs, surmontés par des wackes fines à lamines obliques sur une épaisseur de quelques centimètres, puis par des niveaux à lamines composées d'argilites noires et de lits centimétriques de siltites clairs et se terminant par des argilites noires.	Négligeable
La pédologie	D'après la cartographie des sols, le contexte pédologique local au droit du site est constitué de sols moyennement profonds caillouteux des buttes résiduelles du bassin de Châteaulin issus de schistes, UCS n°501.0.	Faible
L'hydrologie	Le site industriel FRANCE POULTRY rejette ses effluents dans l'Aulne. L'Aulne est un cours d'eau de 144 km, qui prend sa source à Lohuec dans les Côtes d'Armor (22). Elle se jette dans la rade de Brest. Le rejet se fait dans la masse d'eau FRGR0056A « L'AULNE DEPUIS LA CONFLUENCE DU CANAL DE NANTES A BREST JUSQU'A L'ESTUAIRE ». D'après les données de l'état des lieux des masses d'eau du SDAGE Loire-Bretagne, l'état de la masse d'eau superficielle concernée par le site FRANCE POULTRY est jugé comme «	Fort

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Enjeu
	bon » (état écologique 2017). L'état des lieux de 2018 indique une atteinte du bon état chimique. Sur les paramètres physico-chimiques, le cours d'eau est en bon état ou très bon état. Cet état physico-chimique de la masse d'eau a été fait dans le cadre de l'étude d'acceptabilité des milieux, disponible en annexe du présent document, document des annexes de l'étude d'impact, sur la base des données disponibles sur Naïades. En situation actuelle, la station d'épuration industrielle traite les rejets d'effluents aqueux industriels provenant uniquement de l'activité de FRANCE POULTRY, site existant. Les rejets du site FRANCE POULTRY actuels sont réglementés par son arrêté préfectoral complémentaire du 4 aout 2025 où sont définis les normes de rejets applicables au site. Les résultats montrent que la station d'épuration actuellement en place fonctionne bien avec de bon rendement de traitement. La gestion des eaux pluviales du site FRANCE POULTRY, y compris la zone de la station d'épuration industrielle, est assurée par un bassin communal.	
L'hydrogéologie	Le site FRANCE POULTRY est localisé sur la masse d'eau souterraine FRGG007 : Bassin versant de l'Aulne. Elle représente 1 809,36 km², et s'étend sur 3 départements : les COTES D'ARMOR, le FINISTERE et le MORBIHAN. La masse d'eau FRGG007 atteint le bon état quantitatif et chimique sur les paramètres nitrates et pesticides (Data visualisation AELB – 28/06/2022). Le piézomètre le plus proche est situé à environ 3 km à l'Ouest du site industriel FRANCE POULTRY. Il s'agit du piézomètre BSS000XCLK situé Kergadalen, sur la commune de Saint Ségal (29). La profondeur de l'eau mesurée au point est de 3 m le 19/03/2026. Le site FRANCE POULTRY est intégralement situé en dehors de tout périmètre de protection (PPI, PPR, PPE). De plus, les captages AEP présents à proximité sont situés en dehors de la zone potentiellement impactée par le rejet des eaux usées traitées FRANCE POULTRY.	Fort

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Enjeu
	L'usine est intégralement alimentée par le réseau d'eau de la CCPCP. Pour travailler sur sa consommation d'eau, le site de France POULTRY a mis en place un plan de comptage détaillé permettant de suivre sa consommation d'eau par poste, de détecter les fuites importantes et de challenger les équipes sur les consommations d'eau.	
LE PATRIMOINE CULTURE ET NATUREL, LES SITES ET PAYSAGE		
Patrimoine culturel et naturel	Les périmètres de protection de ces monuments historiques et naturels ne concernent pas le site du projet FRANCE POULTRY. Par conséquent le site n'est pas concerné par les prescriptions spécifiques à respecter aux abords des monuments ou site classés ou inscrits.	Faible
Topographie et paysage	Le site industriel FRANCE POULTRY en lui-même s'inscrit de manière générale dans un relief d'altitude dont les côtes varient entre 65 m NGF et +110 m NGF. Le site est situé dans un environnement présentant des haies arborées susceptibles de réduire les perspectives vers les habitations, ainsi que des terres agricoles. Du fait d'une topographie relativement peu marquée, celui-ci est peu visible à longue distance. Depuis les habitations les plus proches (hameau de Lospars), les terrains du projet sont peu perceptibles. La distance, le relief et les éléments bocagers existants permettent de restreindre les champs visuels sur le site d'étude, qui viendra s'intégrer dans la zone d'activités existante. Depuis les entreprises situées dans la ZA de Lospars (dont site FRANCE POULTRY existant) à l'ouest et au sud, les terrains du futur projet sont visibles car aucun élément bocager vient limiter les champs visuels. Le projet s'insèrera en continuité avec la zone d'activités à vocation industrielle. Depuis les RN 165 et 164, les vues sont indirectes et filtrés par les éléments boisés et les zones urbanisées présents sur le secteur. Le site est uniquement perceptible de manière	Faible

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Enjeu
	notable depuis les RD48 et RD88, principaux accès à la ZA de Lospars. Ces champs visuels sont présents uniquement à proximité du site. Dès lors que l'on s'éloigne, ces champs visuels s'estompent peu à peu.	
LA FAUNE, LA FLORE, LES MILIEUX NATURELS ET LES EQUILIBRES BIOLOGIQUES		
Habitats naturels	L'aire d'étude rapprochée s'inscrit dans un contexte agricole voué essentiellement aux cultures céréalières. Les habitats y sont très peu diversifiés et principalement anthropiques. Située au cœur d'une matrice agricole, l'aire d'étude rapprochée est essentiellement constituée de zones cultivées et de pelouses régulièrement tondues. Aucun habitat identifié n'est caractéristique de zone humide. Les seuls enjeux observés sont liés aux haies présentes sur l'aire d'étude.	Faible
Espèces végétales	L'aire d'étude ne semble pas favorable au développement d'espèces patrimoniales ou protégées. Au regard des inventaires, les enjeux écologiques relatifs à la flore sont faibles sur l'aire d'étude. Les cortèges sont dominés par les espèces des milieux anthropisés, adaptées aux perturbations régulières. 6 espèces exotiques envahissantes ont par ailleurs été inventoriées.	Faible à Modéré
Avifaune	La richesse avifaunistique est assez faible (19 % de la diversité totale en région Bretagne) en lien avec le contexte anthropisé et essentiellement agricole de l'aire d'étude rapprochée. Néanmoins, elle regroupe plusieurs habitats (arborés, buissonnants, aquatiques, bâti) favorables à la reproduction des oiseaux. La richesse avifaunistique est assez faible en période internuptiale au regard des habitats très anthropisés au sein de l'aire d'étude rapprochée. 30 espèces d'oiseaux sont présentes dans l'aire d'étude rapprochée en période de reproduction et 37 espèces en période internuptiale. Parmi les espèces contactées en période de nidification, 10 sont patrimoniales, dont une espèce à enjeu très fort (Verdier d'Europe), 4 à enjeu fort (Alouette des champs, Chardonneret élégant, Linotte mélodieuse et Moineau	Modéré à Fort

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Enjeu
	domestique), 2 à enjeu moyen (Goéland argenté et Goéland brun) et enfin 3 espèces à enjeu faible. De même, une espèce patrimoniale a été observée en période internuptiale. Cette espèce est la suivante : Bécassine des marais. Elles sont toutes protégées au titre de la Directive Oiseaux. Cette espèce possède un enjeu écologique faible. Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les zones ouvertes herbacées, hygrophiles à humides et les secteurs agricoles favorables à l'alimentation de nombreuses espèces comme la Bécassine des marais, les alouettes, les pipits, les fringillidés, les laridés, les corvidés et les colombidés. De même, les milieux boisées et semi-ouverts buissonnants regroupant les secteurs de landes arbustives, les fourrés, les haies arborées, les espaces verts et les haies arbustives hébergent de nombreuses espèces protégées communes pour l'alimentation et la migration rampante.	
Mammifères	Cinq espèces de mammifères sont présentes ou considérées comme telles dans l'aire d'étude rapprochée, parmi lesquelles 2 remarquables, dont une protégée (Hérisson d'Europe) et une patrimoniale (Lapin de garenne). Les principaux secteurs à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée concernent les landes et friches buissonnantes qui sont susceptibles d'héberger le Lapin de garenne et le Hérisson d'Europe. De même, les espaces ouverts herbeux, avec un sol meuble (landes, pelouses, friches), accueillent une espèce patrimoniale : le Lapin de garenne. Enfin, les haies bocagères ou ornementales et les massifs buissonnants (fourrés) peuvent accueillir des espèces tels que le Hérisson d'Europe. Ces habitats sont également essentiels pour le déplacement de la petite faune sur le territoire à une échelle locale.	Modéré à Fort
Herpétofaune	Les données bibliographiques communales mentionnent sept espèces remarquables (protégées et/ou patrimoniales) d'amphibiens. Parmi ces espèces, seules deux sont considérées comme possiblement présentes au sein de l'aire	Faible

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Enjeu
	d'étude rapprochée. Ces espèces sont les suivantes : le Crapaud épineux et la Grenouille verte. Ces deux espèces sont protégées et présentes des enjeux contextualisés faibles. Trois espèces de reptiles sont présentes ou considérées comme telles dans l'aire d'étude rapprochée, toutes sont protégées : le Lézard des murailles, le Lézard à deux raies et l'Orvet fragile. Ces espèces présentent un enjeu écologique faible. Les principaux secteurs d'intérêt pour les reptiles sont représentés par les espaces semi-ouverts buissonnants telles que les friches arbustives, les landes buissonnantes, les haies bocagères et les talus herbeux. Ces habitats peuvent accueillir l'ensemble des espèces présentes ou considérées comme telles sur le secteur d'étude. Enfin, les zones plus anthropisées, les zones de fronts de taille et les milieux ouverts thermophiles sont favorables au Lézard des murailles.	
Entomofaune	La richesse entomologique est très faible compte tenu du contexte assez urbanisé et anthropique (zone d'activité, entrepôts, grandes cultures agricoles) de l'aire d'étude rapprochée. 2 espèces d'insectes (un lépidoptère et un odonate) sont présents dans l'aire d'étude rapprochée. Ces espèces ne sont pas remarquables.	Faible
Zones humides	La présence d'une zone humide sur le site est exclue.	Faible
LES RISQUES MAJEURS		
Les risques naturels	Le site FRANCE POULTRY est : - localisé en-dehors des zones inondables ; - non concerné par le risque de remontée de nappe ; - localisé très partiellement en zone d'aléa faible lié au retrait/gonflement des argiles ; - classé en aléa faible pour le risque sismique ; - non concerné par le risque de mouvements de terrain ; - non concerné par le risque de feux de forêts ; - non concerné par le risque tempêtes et cyclones.	Faible
Les risques technologiques	D'après la cartographie des risques sur le département de la Sarthe de la Direction Départementale des Territoires du Finistère (DDT 29), aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) n'est présent sur le territoire de la commune de Châteaulin.	Faible

Catégorie	Synthèse et justification des enjeux	Enjeu
	Compte tenu des modes de transport présents sur le territoire du département, le risque TMD se situe sur les parcours empruntés par voies routières, ferroviaires, fluviales, maritimes et par canalisations (gaz). Le risque est diffus par nature. En ce qui concerne le transport par route, le risque se concentre essentiellement sur l'ensemble des axes desservant les entreprises consommatrices de produits dangereux (industries classées, stations-services, etc.) ainsi que des particuliers (livraison de fioul domestique ou de gaz). La commune de Châteaulin est traversée par le réseau ferroviaire. La ligne la plus proche est desservie par des trains TER Bretagne et relie Brest à Quimper, située à 2,5 km à l'ouest du site industriel. La gare ferroviaire la plus proche est la gare de Châteaulin, à 3,4 km au sud-ouest du site industriel.	
Les risques industriels	D'après le site Géorisques et le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs du Finistère (DDRM 29), la commune de Châteaulin n'est pas concernée par le risque de rupture de barrage. On dénombre 5 ICPE dans un rayon de 500 m autour du site d'étude. Selon le site Géorisques, la commune de Châteaulin n'est pas concernée par le risque d'accident nucléaire. En effet, l'installation nucléaire la plus proche est celle de Brennilis. Celle-ci n'est plus en fonctionnement depuis des années et est en phase de démantèlement. Depuis décembre 2024, la centrale est entrée dans sa dernière phase de démantèlement. Il existe plusieurs sources de rayonnements électromagnétiques sur la commune de Châteaulin, notamment des antennes de téléphonie Orange et Free et un faisceau hertzien free.	Modéré

Tableau 5 : Synthèse de l'état initial et des enjeux associés

7 SYNTHÈSE DES INCIDENCES, MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION DES EFFETS NÉGATIFS NOTABLES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT OU LA SANTÉ HUMAINE – MODALITÉS DE SUIVI DES MESURES ET COÛTS ASSOCIÉS

Les mesures **prévues** afin d'éviter, réduire et compenser les impacts attendus sur l'environnement sont détaillées pour chaque thématique environnementale au sein du § 5 de l'étude d'impact, document n°7.

Le tableau ci-après présente une synthèse de la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser). L'analyse de l'impact résiduel est effectuée en fonction de l'ensemble des mesures prévues et celles déjà mises en place depuis la mise en service du site.

7.1 Synthèse séquence ERC

7.1.1 En phase de chantier

Le tableau ci-dessous propose une synthèse de la séquence ERC **en phase de chantier**, une évaluation des incidences résiduelles au regard de la quantification des incidences préalablement effectuée et de l'efficacité des mesures proposées au § 5 de l'étude d'impact, document n°7.

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
L'HOMME ET SES ACTIVITES							
Les activités économiques	Durant la phase de chantier, les incidences négatives liées aux travaux de construction (émissions sonores, dégradation des conditions de circulation) peuvent nuire à l'activité économique locale en réduisant de façon temporaire l'attrait de la zone. Toutefois, pour mémoire, le projet a lieu dans une zone d'activités, Z.I de Lospars, constituée de divers industriels.	Positive	Faible	R	L'exploitant mettra en œuvre des actions afin d'assurer l'accessibilité des structures industrielles durant le chantier.	Faible à nulle	- -
	Nous pouvons également noter que cette phase de constructions est aussi l'occasion de mettre à contribution des entreprises locales voire régionales qui pourront être retenues lors des marchés de travaux. Des emplois seront potentiellement créés afin de répondre aux besoins des entreprises retenues. Le projet présente des besoins en matériaux (béton, acier, enrobés, plantes...) pour réaliser les aménagements du site. Les entreprises locales seront sollicitées afin d'alimenter les différents matériaux nécessaires au chantier.			R	L'exploitant s'assurera de réduire au maximum les nuisances sonores à proximité des entreprises afin de ne pas créer de gêne supplémentaire.	Faible à nulle	- -

¹ Les codes associés aux mesures d'évitement et de réduction sont issus du Guide d'aide à la définition des mesures ERC de THEMA de janvier 2018.

R : Mesure de réduction.

R2.1a : Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier.

R2.1c : Optimisation de la gestion des matériaux (déblais et remblais).

R2.1d : Dispositif préventif de lutte contre une pollution et dispositif d'assainissement provisoire de gestion des eaux pluviales et de chantier.

E : Evitement.

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
	La présence du personnel de chantier induira également des retombées économiques indirectes locales avec une augmentation de consommation qui profitera à l'économie locale (restauration, hébergement...), ce qui constitue une incidence positive.						
L'agriculture	L'effet direct éventuel sur l'agriculture sera la consommation progressive de parcelles agricoles. L'implantation du projet sur l'emprise existante n'est pas réalisable du fait du manque de surface pour permettre la création d'une nouvelle usine. L'impossibilité d'extension sur le site actuel a conduit à identifier des parcelles agricoles attenantes comme solution de développement.	Négative	-	-	-	C1.1a	Il est à noter qu'une étude de compensation agricole (EPA) va être menée dans le cadre du projet, qui mettra en avant des mesures de compensation en faveur du maintien des activités agricoles locales.
	Les travaux de construction du site FRANCE POULTRY 2 sont susceptibles d'engendrer des impacts indirects sur l'activité agricole environnante, notamment par l'émission de poussières. Ces particules, lorsqu'elles se déposent en quantité significative sur les cultures adjacentes, peuvent altérer leur qualité.	Négative	Faible	R	Les mesures réductrices relatives aux émissions atmosphériques et développées en suivant au § 5.1.9 sont autant de mesures réductrices d'incidences vis-à-vis des activités agricoles. Concernant l'émissions de poussières vers des surfaces agricoles voisines, le maître d'ouvrage veillera à ce que la vitesse des engins soit limitée sur le site. Si nécessaire les voies de circulation seront arrosées de manière à éviter les envols de poussières.	Faible à nulle	-
Les transports et le trafic	La circulation routière générée par le chantier concernera uniquement les déplacements des équipes de travaux ainsi que les véhicules lourds assurant la livraison des matériaux et équipements nécessaires. Des engins aux dimensions plus importantes accéderont plus ponctuellement au site (exemple : grue sur remorque, toupie béton ...). Par ailleurs, certaines étapes des travaux sont susceptibles de nécessiter des ajustements temporaires de la circulation dans les zones adjacentes au chantier. Durant l'intégralité des phases de travaux, le nombre de véhicules liés au chantier se limitera à des véhicules	Négative	Faible	R2.1a	Plan de circulation et de stationnement adapté au contexte local.	Faible à nulle	-
				R2.1a	Planification des livraisons.		
				R2.1a	Optimisation des flux afin de réduire le nombre de trajets		
				R2.1a	Stationnement des véhicules de chantier sur la parcelle du site et pas d'empiètement sur la voie publique ;		

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
	légers et poids lourds seulement. Toutefois, les poids lourds peuvent amener des perturbations au sein d'un secteur urbanisé. L'impact de ces opérations de chantier sur le trafic routier peut se révéler temporairement significatif. Les allers et venues des engins seront facilités par les nombreux et larges accès au site permettant ainsi des manœuvres simples. L'impact de cette circulation demeurera marginal par rapport au flux de circulation global, tant sur les voies de desserte principales que sur le réseau routier de proximité environnant le site. Les usagers habituels de la route ainsi que les habitants vivant dans les hameaux à proximité du projet pourraient être ponctuellement impactés dans leur déplacement.		R2.1g	Nettoyage régulier de la voirie publique ;			
			R2.1a	Communication sur les modifications des conditions de circulation à destination du personnel sur le chantier et les riverains.			
Les réseaux et aménagements urbains	Pour mémoire, une ligne électrique gérée par Enedis passe à proximité de la zone projet le long de la D48, entre le FRANCE POULTRY 1 et FRANCE POULTRY 2. Il s'agit d'une ligne moyenne tension d'abord souterraine puis aérienne.	Nulle	R2.1d	Obligation d'utiliser une technique douce - pelle à main, lance à air, aspiratrice excavatrice avec embout souple... - à moins de 40cm de l'ouvrage NaTran s'il est visible (40 cm du fuseau de localisation si l'ouvrage est encore invisible)			
	Un réseau de transport de gaz NaTran est déployé sur la commune de Châteaulin, et dessert le site FRANCE POULTRY 2 en traversant son emprise foncière.		R1.1a	Aucun stockage, stationnement et passage d'engin au-dessus des zones protégées des ouvrages NaTran n'est autorisé sauf accord écrit de NaTran.			
	A noter qu'une étude de dévoiement de la canalisation est en cours, qui permettra à terme de simplifier la phase travaux et exploitation du site. Il conviendra au maître d'ouvrage de s'adapter aux prescriptions de NaTran		R2.1d	Mettre en place des protections mécaniques sur toute portion de canalisation découverte			

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER			MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification		Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
	énoncés dans leur compte-rendu de Marquage Piquetage.			R2.1d	Respecter le marquage-piquetage réalisé et prévenir sans délai NaTran s'il a été enlevé ou en endommagé			
L'environnement sonore	Compte-tenu du contexte de l'opération, les travaux de construction seront à l'origine d'émissions sonores pouvant impacter à la fois, les riverains (premières habitations à environ 200 m du site), les salariés sur le site et aux alentours de la zone industrielle et le personnel de chantier.	Négative	Faible	R3.1b	Les entreprises intervenant sur le chantier respecteront l'ensemble de la réglementation applicable aux nuisances sonores. Les opérations se dérouleront exclusivement durant les plages horaires définies par le règlement sanitaire départemental et en conformité avec les arrêtés préfectoraux. L'ensemble des travaux de construction sera réalisé en période diurne.	Faible	-	-
	Ces impacts sonores seront surtout caractérisés par le trafic de poids-lourds qui desservent la zone de projet. En outre, d'autres bruits seront liés aux travaux et aux engins de construction et d'installation des équipements.			R2.1a	Les engins de chantier seront tenus au respect des normes en vigueur quant à leurs émissions sonores.			
	Globalement, le niveau sonore moyen d'engins de chantier est d'environ 100 dB(A) mesuré à 7 mètres du chantier. Le bruit décroît graduellement en fonction de la distance entre le point d'émission et le point de réception. L'incidence sonore brute sera minimisée du fait des faibles niveaux émis (peu de terrassements ou de phases bruyantes). Cet effet sera limité dans le temps et localisé au droit du chantier. Enfin, les travaux se déroulant principalement le jour, hormis en période hivernale avec quelques périodes nocturnes (les travaux ayant lieu de 6h00 à 19h00), aucune incidence majeure n'est à attendre pour le voisinage.			R2.1j	Le personnel intervenant sur le chantier sera tenu de porter les Équipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés, incluant obligatoirement les protections auditives. Pour vérifier l'efficacité des dispositions préventives destinées à réduire l'exposition sonore des riverains et des travailleurs, des mesures acoustiques sur site pourront être réalisées.			
Les vibrations	Les travaux de construction du site FRANCE POULTRY 2 ne généreront pas de vibrations significatives. La circulation et les manœuvres des engins sur le site ne provoqueront pas de vibrations perceptibles au niveau des habitations et activités riveraines.	Négative uniquement sur les axes routiers dégradés ou irréguliers.	Faible	R2.1a	Limitation de la vitesse des camions de chantier lors des passages sur des axes routiers dégradés ou irréguliers.	Faible (uniquement sur les axes routiers dégradés ou irréguliers) à nulle	-	-

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
	Concernant le transport par camions, les vibrations ressenties en bordure de voirie seront équivalentes à celles produites par toute circulation routière de poids lourds. Ces vibrations pourront être amplifiées localement en présence de dégradations ou d'irrégularités de la chaussée.						
Les émissions lumineuses	Aucune source d'émission lumineuse ne sera nécessaire sur le site en raison de la stricte limitation des opérations aux horaires de journée. Dans ce cadre, aucune gêne ne sera occasionnée que ce soit pour le voisinage, pour la circulation sur les axes de communication de la zone d'étude, pour la faune et la flore.	Nulle	-	-	-	-	-
Les déchets	La phase chantier entrainera la production de déchets, par le personnel et par les activités de chantier (terrassement et construction des nouvelles installations sur FRANCE POULTRY 2, opérations de déconstruction/construction de certains ouvrages de la STEP sur France POULTRY 1), qu'il est nécessaire d'évacuer au cours des travaux. Le principal effet négatif potentiel repose sur l'accumulation de déchets de chantier : déblais, déchets verts, ordures ménagères.... En l'absence d'organisation et d'une évacuation régulière ou de gestion défaillante, les déchets, étant donné leur importance, peuvent devenir une gêne physique pour le bon déroulement des travaux ou être à l'origine de nombreuses nuisances (odeurs, pollution, poussières...).	Négative	Modérée	R2.1c	Mise en place d'un tri sélectif et d'une gestion par filières agréées.	Faible	-
				R2.1d	Suivi des déchets dangereux réalisé sur Trackdéchets.		

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
	L'importance et la nature du stockage peuvent aussi avoir une incidence temporaire sur le paysage. D'une manière générale, la production de déchets sur le chantier est intégrée à une démarche de gestion globale du chantier de manière durable, les volumes en présence et les obligations réglementaires. Dans tous les cas la valorisation et la réutilisation des déblais seront privilégiées.		R2.1c	Evacuation des terres excédentaires vers une ISDI			
			R2.1d	Stockage des déchets polluants sur une aire étanche (bacs étanche)			
La qualité de l'air	Les émissions de la phase chantier se distinguent des autres émissions car ces dernières sont ponctuelles tandis que les autres émissions évoquées dans ce dossier sont des émissions périodiques annuelles. Les rejets à l'atmosphère générés par l'aménagement en phase chantier seront liés : - au fonctionnement des engins et de leurs moteurs thermiques fonctionnant à l'essence ou au gasoil ; - à la circulation des véhicules. Les engins nécessaires à l'aménagement pourront être à l'origine de rejets atmosphériques. Ces sources seront diffuses et liées à l'utilisation de carburants normés.	Négative	Faible	R2.1a	Utilisation d'engins et matériel respectant la réglementation.	Faible	-
				R2.1a	Les itinéraires et les stationnements sont organisés de façon à limiter les déplacements et les manœuvres (élaboration d'un plan de circulation)		
				R2.1a	Arrêt des machines non utilisées en période de faible activité. Arrêt des moteurs lors des opérations de chargement – déchargement.		
				R2.1b	Rationalisation des livraisons et des transports		

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
	Les rejets atmosphériques liés au trafic des véhicules du personnel de chantier seront très limités et diffus. Ces sources d'émissions seront : - l'envol de poussières lié à la circulation des véhicules sur site ; - les émissions liées au gaz d'échappement (CO₂ et NO_x notamment). Les émissions induites estimées en phase chantier sont de : 29 400 t eq CO₂.			R2.1c	Recours aux matériaux locaux et aux prestataires locaux afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du projet		
				R1.1a	Mise en œuvre des dispositions nécessaires pour éviter les nuages de poussière (arrosage des zones de travaux par temps sec, revêtement des surfaces, bullage, aspiration intégrée, etc.).		
Les odeurs	Une gêne olfactive est un caractère attribué à une odeur soit pour la qualité odorante soit pour la fréquence avec laquelle le sujet la perçoit. Elle résulte de la perception d'odeurs qui peuvent être agréables ou désagréables, ces notions pouvant varier selon la fréquence de perception de l'odeur. Durant la phase de chantier, les potentielles sources d'odeurs pourraient venir de la circulation de véhicules mais resteront limitées. De plus, les habitations les plus proches se trouvent à environ 200 m au nord du site, en dehors des axes de vents dominants.	Négative	Faible	-	-	-	-
L'hygiène, la salubrité et sécurité publiques	Au regard du programme d'aménagement et du contexte urbain aux abords du projet (zone résidentielle de faible densité), il n'y aura pas d'incidence notable sur la santé humaine	Négative	Faible	R	Un coordinateur sécurité sera nommé tout le long du chantier.	Faible à nulle	-
				R2.1g	Nettoyage régulier du site.		

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
	des tiers durant la phase de construction En effet, la phase chantier ne va pas générer de risques sanitaires chroniques. Plusieurs facteurs peuvent porter atteinte à la sécurité publique. Les principales causes, dans le cadre d'un tel chantier sont essentiellement liées à la sécurité routière : - Inattention ou faute des conducteurs d'engins sur la voie publique ; - Production importante de poussière pouvant occasionner une gêne des conducteurs ; - Dépôts de terre sur la voie publique augmentant les risques de glissades et de collisions ; - Dépôts non sécurisés de matières dangereuses sur site ; - Installation de structures temporaires inadéquates (échafaudages...) occasionnant un risque de chute pour le personnel de chantier ou les piétons. Il sera prêté par ailleurs une attention particulière à la sécurité de la zone de chantier qui devra se traduire par une interdiction stricte de pénétrer en dehors des horaires de chantier et seulement par les personnes habilitées.			R2.1a	Limitation des envols de poussières et de dépôts de terres ou de boues sur les voies publiques empruntées par les camions en sortie de site, par la création d'une voirie sur le site et d'un plan de circulation à l'intérieur du chantier, et limitation de la vitesse		
				R2.1g	Nettoyage par balayeuse à effectuer en cas de souillures des voiries publiques pour ne pas favoriser les accidents (glissade, perte de contrôle du véhicule...)		
				R1.1a	Clôture et accès interdit au site pour toutes les personnes étrangères au chantier.		
Les émissions radiatives et de chaleur	Le chantier ne dégagera pas de chaleur de façon notable ni de radiation particulière. Les moteurs thermiques des engins dégageront de la chaleur lors de leur fonctionnement, mais il n'y aura pas d'impact sur l'environnement. Aucune source radioactive ne sera utilisée sur le site. Le chauffage des éventuels bungalows de chantier positionnés sur le site sera assuré par des convecteurs électriques autonomes propres à ces installations.	Nulle	-	-	-	-	-
La consommation énergétique	Les travaux liés au projet FRANCE POULTRY 2 et aux aménagements de la station d'épuration sur le site FRANCE POULTRY 1, l'énergie nécessaire sera seulement celle liée à l'utilisation des engins et des sources lumineuses sur le	Négative	Faible	-	-	-	-

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
	chantier, le fonctionnement de certains outils et pour les besoins de la base vie du chantier. Nous notons que les données précises sur la consommation des engins, la quantité de matières ou les déplacements nécessaires ne peuvent être estimées avec précision. Lors cette phase de chantier, le matériel roulant sera régulièrement entretenu et aux normes en vigueur afin d'en conserver les performances optimales en termes de consommation énergétique.						
LE MILIEU PHYSIQUE							
Le climat	Des rejets importants de gaz à effet de serre pourraient avoir une incidence sur le climat par cumul entre les différentes activités industrielles à l'échelle locale, nationale ou mondiale. Les gaz à effet de serre généralement rencontrés sont le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, l'ozone et des chlorofluorocarbures (CFC), hydrochlorofluorocarbures (HCFC), ces derniers étant également des substances appauvrissant la couche d'ozone. En phase travaux, la circulation des engins de chantier et les opérations de construction peuvent impacter la qualité de l'air en émettant des grosses particules (PM10 notamment) mais ces nuisances seront temporaires et les travaux envisagés ne sont pas de grande envergure. Il n'est donc pas prévu l'usage de gaz susceptibles de porter atteinte au climat (autre que le produit CO2 issu des rejets de moteurs thermiques).	Négative	Faible	-	-	-	-
Le sous-sol et les sols	Les principaux impacts sur les sols et sous-sols ont lieu en phase travaux et peuvent être multiples ; leur nature et leur intensité peuvent varier selon l'emprise du projet, la topographie, le climat, la	Négative	Faible	E3.1a	Lutte contre l'érosion : pose de multibarrières, création de fossé de collecte ou merlon provisoire, pose de géotextile biodégradable pour éviter l'érosion par éboulements, écoulements superficiels, protection des exutoires	Faible à nulle	-

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
	période de réalisation des travaux, les types de sols.			E3.1a	Gestion des rejets d'eau : création de fossé de collecte ou merlon provisoire, réalisation d'enrochement au point de rejet, réalisation de boudins de rétention, création d'un bassin de décantation provisoire, création de drainage de pente		
	La morphologie et la nature du sol peuvent être modifiées par les opérations de terrassement, la mise en œuvre des voiries et des réseaux. Aussi, la circulation et le stationnement des engins de chantier peuvent provoquer un tassement localisé du sol au niveau des zones de travaux.			E2.1b	Traitement des sédiments : piège à sédiments provisoires, création d'un bassin de décantation provisoire, sac filtrants, protection d'avaloirs, aménagements des accès au chantier.		
	Les travaux liés au projet FRANCE POULTRY 2 vont nécessiter la réalisation d'opérations de terrassement visant à homogénéiser le nivellement des terrains sans modifier la topographie locale et / ou la géologie du site.			E4.1a	Les travaux seront réalisés hors périodes pluvieuses importantes pour limiter l'érosion des sols notamment pendant la phase de terrassement.		
				E2.1b	Les aires de stockage et de stationnement des engins seront placées à plus de 30 mètres de tout milieu aquatique, réseaux d'assainissement ou de réseaux d'eaux pluviales. Les aires de stockage et de stationnement des engins seront équipées de dispositifs étanches et/ou de confinement empêchant toute infiltration ou écoulement des produits (protection contre la pluie, sol imperméabilisé, kit anti-pollution), Les aires de stockage et de stationnement des engins seront sécurisées contre le vol ou le vandalisme.		
				E3.1a	Mise en place d'un plan de contrôle de l'érosion et de la sédimentation (dispositifs de nettoyage tel que le lavage des roues, bâchage des produits sensibles au vent, humidification des sols par temps sec, protection des bouches d'égout, interdiction de rejet de certains effluents au milieu naturel, stockage des produits sur rétention, présence de kit anti-pollution, ...)		
				E3.1a	Gestion des déchets de démolition et de construction		
				E.2.1b	Mise en place de clôtures de chantier et signalétique		

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER			MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification		Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
				E3.1a	Nettoyage régulier du site et de ses environs			
				R1.1a	Réalisation d'un plan d'installation de chantier, mis à jour au fur et à mesure du chantier ; Mise en place d'un plan de circulation			
				R2.1d	En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures (camions / engins de chantier), les sols souillés purgés et les absorbants utilisés seront stockés provisoirement dans un bac étanche, avant transfert vers un centre de traitement agréé.			
Les zones humides	Aucune zone humide n'a été identifiée sur les parcelles du projet PF 2. Le site FP1 est déjà imperméabilisé. Les travaux prévus sur ces parcelles n'auront pas d'incidence directe ou indirecte sur les zones humides.	Nulle	-	-	-	-		
Le réseau hydrographique et la qualité des eaux superficielles	Les risques de dégradation des eaux pendant le chantier peuvent se produire via la pollution des eaux de ruissellement (MES), par les résidus de bitumes ou de bétons, par les machines utilisées sur le chantier (hydrocarbures), ou par les eaux usées du chantier.	Négative	Faible	R1.1a	La conduite normale du chantier et le respect des règles de l'art sont de nature à éviter tout déversement susceptible de polluer les eaux superficielles.	Faible à nulle	-	-
				R2.1d	Les eaux usées arrivant sur la STEP seront traitées pendant les travaux.			
Les eaux souterraines et la qualité des eaux souterraines	L'eau utilisée sur le chantier pour les travailleurs sera de l'eau potable issue du réseau d'adduction en eau potable. Les travaux de démolition, de réhabilitation éventuelle d'ouvrages existants et de construction ne seront pas consommateurs d'eau. L'usage de l'eau sur le chantier se fera de manière modérée et réfléchie.	Nulle	-	-	-	-	-	-
LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL, LES SITES ET PAYSAGES								

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES		
	Description	Qualification	Code¹	Description	Qualification	Code	Description	
La protection des biens et du patrimoine culturel	Il n'y a pas de site remarquable (inscrit ou classé), d'entités archéologiques faisant l'objet de sensibilités archéologiques ni de monument historique dans un rayon de 500 mètres autour de l'emprise du projet.	Nulle	-	-	-	-	-	
Les sites et le paysage	En phase chantier, les travaux de construction, les mouvements des camions et engins de peuvent modifier l'ambiance paysagère du site mais ces perturbations ne seront que temporaires. L'organisation du chantier et les éventuelles salissures (notamment sur les voies de circulation durant les opérations de terrassement) engendrées à l'extérieur du chantier entraîneront des modifications sur la perception visuelle du secteur. L'apport d'installations provisoires tels que les locaux de chantier ainsi qu'aux travaux eux-mêmes, notamment par l'intervention d'engins de travaux parfois de grande hauteur (grues fixes ou mobiles utilisées lors d'opérations	Négative	Faible	R2.1j	Maintien de la propreté des zones de chantier : Dans la mesure du possible, les travaux seront conduits de manière à limiter l'impact visuel : les déchets seront stockés dans des bennes et le nettoyage sera fréquent	Faible	-	-

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER			MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification		Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
	spécifiques) peuvent présenter des effets sur le paysage local. Les potentielles vues seront toutefois filtrées et/ou atténuées par la végétation environnante.			R2.1j	Surveillance du visuel du chantier : Une clôture de la zone de chantier sera installée afin d'offrir une délimitation précise, stable, de bon aspect et entretenue. La taille des stocks et le rangement des zones de dépôts de matériels et d'engins seront limités et contrôlés. Une interdiction de mettre en place même temporairement des stocks de matériels ou engins en dehors du chantier et surtout en bordure des voies routières proches sera imposée aux entreprises intervenant sur le chantier.			
LA FAUNE, LA FLORE, LES MILIEUX NATURELS ET LES EQUILIBRES BIOLOGIQUES								
Habitats naturels	Pour rappel, l'aire d'étude rapprochée est essentiellement constituée de zones cultivées et de pelouses régulièrement tondues. Aucun habitat identifié n'est caractéristique de zone humide. Les seuls enjeux observés sont liés aux haies présentes sur l'aire d'étude.	Négative	Faible	E1.1a	Evitement des lisières bocagères sur 10 mètres à partir du haut du talus afin de préserver un corridor écologique ainsi que des zones d'intérêts pour la faune.	Faible à nulle	-	-
Espèces végétales	Pour rappel, les enjeux écologiques relatifs à la flore sont faibles sur l'aire d'étude. Les cortèges sont dominés par les espèces des milieux anthropisés, adaptées aux perturbations régulières. 6 espèces exotiques envahissantes ont par ailleurs été inventoriées.	Négative	Faible	R2.1f	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : des mesures de gestion seront adaptées à chacune de ces espèces et à leur envahissement sur le site.	-	-	-

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
Avifaune	Les travaux d'aménagement extérieurs et les nouvelles constructions sont susceptibles de générer des incidences sur la biodiversité. En effet, la mise en œuvre du projet PF2 va transformer des parcelles agricoles favorables au développement de l'avifaune (Alouette des champs) en zone imperméabilisée.	Négative	Modéré	R3.1a	Faible	C1.1a	Un impact notable semble inévitable au regard du projet, cela implique le dimensionnement d'un besoin compensatoire le cadre de l'objectif « Zéro perte nette de biodiversité » (Loi de reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 et rappelé dans le Plan biodiversité de juillet 2018). L'alouette des champs n'étant pas protégée au titre du code de l'environnement ; une demande de dérogation n'est pas nécessaire. Cette mesure compensatoire envisagée sera la recréation de prairies naturelles ou pâturées extensivement ou de cultures basses : céréales d'hiver, luzerne, jachères. La recherche de parcelles de cultures de maïs ou Colza peut constituer une piste pour la recherche de parcelles compensatoires. Un dispositif de conventionnement sera mis en œuvre entre FRANCE POULTRY et un ou plusieurs exploitants agricoles. Cette convention vise le maintien de zones de culture favorables à l'alouette des champs de

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER			MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification		Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
				E1.1a	Les secteurs de fourrés buissonnants à enjeux pour la faune et les continuités écologiques dans ce secteur à faible perméabilité pour le déplacement des espèces seront maintenus. (Enjeu fort pour l'avifaune en période de reproduction)			manière permanente tout au long de l'exploitation. La surface à maintenir est de 2,5 ha dans un rayon de 5 à 10 km autour du site si la surface impactée est considérée comme zone de reproduction pour l'alouette des champs. Pour respecter la rotation des cultures, les parcelles, supports de la mesure compensatoire, ne seront pas figées dans le temps.
Mammifères	Le secteur 4 identifié dans le cadre de l'étude réalisé par Biotope présente des enjeux faunistiques importants.	Négative	Faible	E1.1a	Ce secteur a été évité et retiré de la zone projet.	Faible à nulle	-	-
Herpétofaune	Le secteur 4 identifié dans le cadre de l'étude réalisé par Biotope présente des enjeux faunistiques importants. Pour rappel, les principaux secteurs d'intérêt pour les reptiles sont représentés par les espaces semi-ouverts buissonnants telles que les friches arbustives, les landes buissonnantes, les haies bocagères et les talus herbeux.	Négative	Faible	E1.1a	Ce secteur a été évité et retiré de la zone projet.	Faible à nulle	-	-
				E1.1a	Les secteurs de fourrés buissonnants à enjeux pour la faune et les continuités écologiques dans ce secteur à faible perméabilité pour le déplacement des espèces seront maintenus. (Enjeu fort pour les reptiles)			

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE DE CHANTIER			MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification		Code ¹	Description	Qualification	Code	Description
Entomofaune	Pour rappel, 2 espèces d'insectes (un lépidoptère et un odonate) sont présents dans l'aire d'étude rapprochée. Ces espèces ne sont pas remarquables.	Négative	Faible	-	-	-	-	-
LES RISQUES MAJEURS								
Les risques naturels, technologiques et industriels	L'incidence des travaux lié aux risques naturels, technologiques et industriels est jugé faible, permanent	Négative	Faible	R	Toutes les mesures prévues pour réduire la probabilité d'un accident sont décrites dans l'étude de dangers, document n°10.	-	-	-

Tableau 6 : Synthèse séquence ERC du site France POULTRY en phase de chantier

7.1.2 En phase d'exploitation

Le tableau ci-dessous propose une synthèse de la séquence ERC **en phase d'exploitation**, une évaluation des incidences résiduelles au regard de la quantification des incidences préalablement effectuée et de l'efficacité des mesures proposées au § 5 de l'étude d'impact, document n°7.

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ²	Description	Qualification	Code	Description
L'HOMME ET SES ACTIVITES							
Les activités économiques	Le site FRANCE POULTRY n'apportera pas de gêne sur les flux de marchandises et de clientèle, ou sur les conditions de travail des entreprises locales. L'activité industrielle du site FRANCE POULTRY constitue un pilier de l'emploi local sur la commune de Châteaulin. Le projet n'entraînera aucune répercussion négative sur les activités artisanales, commerciales ou industrielles du secteur. Au regard du tourisme, le site FRANCE POULTRY reste excentré des activités touristiques de la commune de Châteaulin et plutôt situé à proximité des activités industrielles (Zone Industrielle de Lospars). Du fait du projet, aucune incidence n'est à attendre au regard du tourisme, le projet de modifications des conditions d'exploitation du site FRANCE POULTRY et construction d'une nouvelle unité d'abattage et découpe de volailles étant envisagé au sein d'une zone industrielle.	Positive	-	-	Positive	-	-

² Les codes associés aux mesures d'évitement et de réduction sont issus du Guide d'aide à la définition des mesures ERC de THEMA de janvier 2018.
R : Mesure de réduction.
R2.2a : Action sur les conditions de circulation (ferroviaire, routier, aérien, maritime).
R2.2b : Dispositif de limitation des nuisances envers les populations humaines.
E : Evitement.

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ²	Description	Qualification	Code	Description
	A contrario, la création d'emplois engendrée par l'ouvrage permettra de dynamiser les commerces situés aux alentours.						
L'agriculture	Le projet de modifications des conditions d'exploitation du site FRANCE POULTRY 1 et construction d'une nouvelle unité d'abattage et découpe de volailles FRANCE POULTRY 2 ne constituera pas un frein au développement des exploitations agricoles voisines. Les élevages du secteur ne sont et seront pas impactés par le projet. A contrario, les élevages vont même pouvoir se développer en augmentant leur production de volailles.	Positive	-	R	Pour rappel, une étude préalable agricole (EPA) est réalisée en parallèle de l'étude. Celle-ci contiendra des mesures relatives à l'agriculture.	-	-
Les transports et le trafic	La répartition du trafic lié aux différentes activités du site évoluera par rapport à la situation actuelle. Cela concerne l'ensemble des flux : l'acheminement des volailles vivantes, l'expédition des produits finis, les déplacements des prestataires et intervenants externes pour les opérations de maintenance, la livraison des produits chimiques, la collecte des déchets produits sur site, ainsi que les trajets quotidiens des salariés.	Négative	Faible	R2.2a	Moteur des poids-lourds à l'arrêt lors du chargement/déchargement.	Faible	-
				R2.2a	Aménagement de zones de circulation et de stationnements poids-lourds/véhicules légers.		
				R2.2a	Optimisation des chargements des camions afin de réduire le nombre de trajets.		
				R2.2a	Stationnement des véhicules légers sur des parkings identifiés sur le site ce qui ne perturbe donc pas la circulation et les manœuvres des poids-lourds		
				R2.2a	Aménagement afin d'éviter les attentes des poids-lourds.		
Les réseaux et aménagements urbains	Le site n'aura aucune incidence sur les réseaux du secteur durant la phase d'exploitation.	Nulle	-	-	-	-	-
L'environnement sonore	Le bruit induit par le projet en phase d'exploitation engendrera une incidence négligeable	Nulle	-	-	-	-	-
Les vibrations	Durant l'exploitation du site, il n'est pas attendu de vibrations susceptibles de perturber les activités de la zone	Nulle	-	-	-	-	-

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ²	Description	Qualification	Code	Description
	d'activités ou les habitations les plus proches.						
Les émissions lumineuses	Pour mémoire, au droit du site, aucune enseigne lumineuse n'est présente, néanmoins le site sera éclairé la nuit du fait des opérations de nettoyage et maintenance. L'éclairage extérieur et intérieur des locaux à usage professionnel sera restreint conformément à l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses afin de limiter les nuisances lumineuses et les consommations d'énergie. Le site FRANCE POULTRY continuera de fonctionner en période diurne et en période nocturne.	Négative	Faible	E2.2d	En période nocturne, les éclairages sur le site seront fonctionnels, comme c'est le cas actuellement. Les éclairages ne seront en aucun cas orientés en direction des voies de circulation ou des habitations. Aucune mesure compensatoire n'est rendue nécessaire.	Faible à nulle	-
Les déchets	La mise en œuvre du projet FRANCE POULTRY 2 engendrera une augmentation de production de différents types de déchets : - Dangereux - Non dangereux	Négative	Modérée	R Se conformer à la réglementation en vigueur. R Plan de gestion privilégiant la réduction à la source. R Recherche des filières de valorisation de proximité. R Tri sélectif des déchets. R Formation et obligation pour le personnel à respecter le tri sélectif.	Faible	-	-
La qualité de l'air	Les principales sources d'émissions atmosphériques sont de différents ordres, on peut citer notamment : - Emissions directes des sources fixes de combustion - Emissions directes des sources mobiles de combustion - Emissions directes des procédés hors énergies - Emissions directes fugitives - Emissions issues de la biomasse (sols et forêts) - Emissions indirectes liées à la consommation électrique...	Négative	Faible	R2.2a Utilisation d'engins et matériel respectant la réglementation. R2.2b Arrêt des machines non utilisées. R2.2a Rationalisation des livraisons et des transports. R Priorisation à l'utilisation d'électricité française plutôt qu'aux carburants pétroliers ou au charbon, des sources d'énergie plus carbonées R La société privilégie le recours aux matériaux locaux et aux prestataires locaux afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du projet	Faible	-	-

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code ²	Description	Qualification	Code	Description
	Les vents dominants favorisent une dispersion rapide des rejets atmosphériques vers l'Est dans un secteur où peu d'habitations ou zones sensibles sont recensées.			R	La société procède périodiquement à un contrôle d'étanchéité des équipements afin d'assurer le confinement des fluides frigorigènes par des organismes agréés		
				R	Entretien régulier des installations de combustion (entretien interne et contrôles périodique) permettra d'assurer l'optimisation du fonctionnement des brûleurs ;		
				R	Priorisation à la réparation des équipements ou à l'achat de matériel neuf, faiblement émetteur de gaz à effets de serre en fonctionnement		
				R2.2a	Les itinéraires et les stationnements sont organisés de façon à limiter les déplacements et les manœuvres (élaboration d'un plan de circulation) ;		
Les odeurs	Les principales émissions olfactives potentielles liées à l'activité se situent au niveau : - du quai vif, - du local de production, - des déchets organiques, - du traitement des eaux usées.	Négative	Faible	R	Collecte des sous-produits animaux dans des bennes dédiées fermées. Ces dernières sont enlevées à régulièrement afin de limiter le développement d'odeurs.	Nulle	-
	Les nuisances olfactives se développent surtout dans les zones où les volailles se débattent avant l'abattage, en particulier au niveau de la zone d'accrochage. Le quai vif et la zone d'accrochage étant couverts, le risque de nuisances olfactives pour le voisinage est limité.			R2.2q	Stockage des déchets organiques (hors déchets organiques STEP) dans des conditions adéquates (zone réfrigérée, bennes fermées dans locaux...)		
	Les déchets stockés en dehors de chambres froides de type viscères, plumes, sang, pattes et têtes, seront enlevés régulièrement (1 à 2 fois/jour). Actuellement, il est important de noter l'absence d'odeur au niveau de la station d'épuration notamment compte tenu du type de traitement mis en œuvre (traitement biologique par aération) et à la gestion des déchets organiques (évacuation régulière des différents déchets). En situation future, les risques d'odeurs au niveau de la station de traitement des effluents de l'usine seront limités compte tenu du type de process de traitement			R2.2q	Bonne maîtrise et gestion de la station d'épuration industrielle par un exploitant spécialisé.		

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION			MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification		Code ²	Description	Qualification	Code	Description
	retenu : maintien du traitement biologique avec aération.							
L'hygiène, la salubrité et sécurité publiques	Les principales émissions du site sont : - Les rejets d'eaux usées industrielles traitées (eau de process et de lavage) et sanitaires ; - Les rejets d'eaux pluviales ; - Les rejets atmosphériques (installations de combustion sur France POULTRY 1) ; - Les odeurs ; - Les émissions sonores. L'activité du site et son projet n'auront pas d'incidence significative sur l'hygiène, la salubrité et la sécurité publique, notamment par la mise en place de mesures liées à la gestion des déchets, à la limitation des émissions atmosphériques, à la limitation des odeurs ou à la limitation des émissions sonores.	Nulle	-	E2.2b	Le site sera clôturé et sécurisé.	-	-	-
Les émissions radiatives et de chaleur	Tout comme durant la phase de chantier, la phase d'exploitation du site FRANCE POULTRY ne dégagera pas de chaleur de façon notable ni de radiation particulière.	Nulle	-	-	-	-	-	-
La consommation énergétique	L'activité du site FRANCE POULTRY 1, et notamment son processus d'échaudage et les activités de nettoyage, nécessite un apport en énergie thermique délivrée par la combustion de gaz naturel, composé principalement de méthane CH₄, livrés directement sur le site via le réseau public. Le projet impliquera une redistribution des besoins en carburant ainsi qu'une légère augmentation globale. L'installation d'une nouvelle station de distribution sur le nouveau site FRANCE POULTRY 2 est également prévue.	Négative	Faible	R	Une supervision de la consommation continuera d'être effectuée. Un contrôle de la consommation sera réalisé pour suivre toute surconsommation excessive due à un désordre sur un équipement.	Faible	-	-
				R	Formation aux bonnes pratiques environnementales,			
				R	Responsabilisation du personnel :			

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION			MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification		Code²	Description	Qualification	Code	Description
	Il n'est pas prévu dans le cadre du projet de mettre en place de matériel susceptible d'être un consommateur important d'énergie. La société FRANCE POULTRY continuera d'appliquer sur ce site sa politique conforme à ses engagements environnementaux notamment en termes de dépenses énergétiques.			R	Contrôle des équipements			
				R	Mise en œuvre d'une gestion technique centralisée			
				R	Installation d'un équipement de production d'énergie renouvelable : le projet FRANCE POULTRY 2 prévoir l'installation d'ombrières photovoltaïques sur environ 8 600 m² au niveau du parking VL des salariés, soit la moitié de la zone de stationnement.			
LE MILIEU PHYSIQUE								
Le climat	Le projet n'est pas de nature à aggraver les phénomènes d'inondation de la vallée de l'Aulne. Le process lié à l'abattage des volailles est considéré comme un gros consommateur d'eau (l'autorisation de prélèvement étant de 750 000 m3/an pour le site de France POULTRY 1). Le projet FRANCE POULTRY 2 va augmenter l'imperméabilisation des sols et donc augmenter les volumes de ruissellement. L'activité de l'usine FRANCE POULTRY, comme toute activité anthropique, pourra générer directement et indirectement des gaz à effet (GES) de serre tels que : - du dioxyde de carbone (CO2), - du méthane (CH4), - du protoxyde d'azote (N2O), - des hydrofluorocarbures (HFC), - des perfluorocarbures (PFC), - de l'hexafluorure de soufre (SF6) et - du trifluorure d'azote (NF3).	Négative	Modérée	R	Une supervision de la consommation continuera d'être effectuée. Un contrôle de la consommation sera réalisé pour suivre toute surconsommation excessive due à un désordre sur un équipement.	Faible à nulle	-	-
				R	Cf. Mesures relatives à l'eau et Mesures relatives aux émissions de gaz à effet de serre (rapport – bilan des GES en annexe à l'étude d'impact)			

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES		
	Description	Qualification	Code ²	Description	Qualification	Code	Description	
Le sous-sol et les sols	Lors de la phase d'exploitation, les activités de FRANCE POULTRY ne vont pas générer des problèmes de stabilité de sols, et ne sont pas à l'origine d'un risque de dégradation de la qualité des sols et du sous-sol sous-jacent. Les éventuelles dégradations des sols provenant du site concerneraient principalement des situations accidentelles : rupture de cuve de stockage, collision entre poids-lourds (réception, expédition, évacuation des déchets). Les produits chimiques utilisés sur le site sont disposés au niveau des locaux dédiés ou en extérieur, dans des cuves double peau, des containers adaptés, le tout sur rétention ou en armoires sécurisées.	Négative	Faible	R	Les mesures préventives relatives à la préservation de la qualité des eaux présentées dans le présent document sont autant de mesures de réduction des incidences sur le sol ou le sous-sol.	Faible	-	-
Les zones humides	Le projet n'aura pas d'incidence directe ou indirecte sur les zones humides.	Nulle	-	-	-	-	-	-
Le réseau hydrographique et la qualité des eaux superficielles	Les rejets d'eaux usées traitées et d'eaux pluviales ont un impact sur le milieu naturel. Les rejets d'eaux usées respecteront les normes de rejet définis en fonction de l'acceptabilité du milieu récepteur. Les eaux pluviales de la nouvelle unité seront infiltrées sur le site sans rejet au cours d'eau.	Négative	Faible	R	Mise en place de la REUT permettant de réutiliser 50000 m³/an, sans les rejeter.	Faible	-	-
				R	Modification de la station d'épuration permettant d'assurer la qualité du traitement et le respect des normes de rejet.			
Les eaux souterraines et la qualité des eaux souterraines	L'arrêté préfectoral complémentaire en date du 08 aout 2025 n'impose aucune limite de consommation d'eau. Les volumes maximaux prélevables annuellement et quotidiennement sont définis dans la convention de fourniture d'eau potable en date du 13 février 2026. Cette convention précise le volume de prélèvement autorisé de 750 000 m3/an, pour lequel le site FRANCE POULTRY 1 était déjà autorisé.	Négative	Faible	R	Un certain nombre de dispositions d'ordre général sont déjà en place sur le site FRANCE POULTRY 1, elles permettent de maitriser et de limiter les consommations d'eau (nettoyage moyenne pression, sensibilisation des employés : transmission des bonnes pratiques, suivi des consommations d'eau et amélioration du plan de comptage, remplissage et appoint des laveuses et bacs échaudoirs sur capteur de niveau).	Faible	-	-

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION			MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification		Code ²	Description	Qualification	Code	Description
	Le projet a pour objectif de ne pas augmenter la consommation actuelle du site La consommation globale de FRANCE POULTRY restera plafonnée à 750 000 m3/an.			R	Dans le cadre du projet, la REUT sera ajoutée sur le site FRANCE POULTRY 1.			
				R	Limiter les consommations d'eau sur le site FRANCE POULTRY 2 : - Tours de refroidissement adiabatiques, - Technologie d'échaudage à la vapeur, - Plan de comptage et suivi des compteurs avec télérelèves, - Sensibilisation des équipes, - Laveuses avec boucle en circuit fermé et réutilisation des eaux de rinçage pour le prélavage, - Réutilisation des eaux pluviales de toitures sur les sanitaires des locaux administratifs, - REUT sur le site FRANCE POULTRY 2.			
LE PATRIMOINE CULTUREL ET NATUREL, LES SITES ET PAYSAGES								
La protection des biens et du patrimoine culturel	L'incidence engendrée par le projet durant la phase d'exploitation sur le patrimoine culturel sera nulle.	Nulle	-	-	-	-	-	-
Les sites et le paysage	Le site du projet s'inscrit en dehors de périmètres des sites inscrits et classés. Le site est localisé dans une zone industrielle destinée à recevoir ce type de constructions. De plus, le projet respectera les prescriptions du PLUi-H en termes de paysage. Ce projet présentera une bonne intégration dans le paysage local, grâce aux plantations d'essences locales en périphérie du site et au design des bâtiments (couleurs sobres favorisant l'intégration paysagère). Les insertions paysagères ci-dessous permettent de donner un aperçu des	Négative	Faible	R	Mesure maintenue : entretien de l'ensemble des aires composant le site, entretien des bâtiments et le maintien des teintes architecturales choisies et de l'état des éléments de bardage extérieur, entretien des espaces verts et plantation en place au sein de l'établissement, garantir parfait état de propreté sur et aux abords de l'établissement dans son ensemble)	-	-	-
				R	Utilisation de matériaux identiques aux bâtiments existants : les bâtiments seront construits avec des matériaux de couleurs sobres pour faciliter l'intégration paysagère.			

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION			MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification		Code ²	Description	Qualification	Code	Description
	nouvelles installations prévues sur FRANCE POULTRY 2.			R2.2o	Gestion différenciée des espaces verts : une gestion différenciée des espaces verts sera mise en place par l'exploitant pour valoriser les ambiances naturelles et durables, au niveau des bassins d'infiltration et de confinement.			
	Le niveau d'impact brut sur le paysage est considéré comme faible et permanent vis-à-vis de l'implantation et de la localisation du projet FRANCE POULTRY 2. Les modifications des modalités d'exploiter du site existant FRANCE POULTRY 1 ne viendront pas impacter les perceptions statiques et dynamiques sur le site.			R2.2b	Création d'aménagements paysagers : aménagements le long des RD 48 et 88 qui viennent consolider et ou développer les éléments bocagers existants le long de la voirie dont certaines portions sont protégées au PLUI-H. Il est proposé de créer une large bande plantée d'arbres et arbustes composées essences locales.			
LA FAUNE, LA FLORE, LES MILIEUX NATURELS ET LES EQUILIBRES BIOLOGIQUES								
Habitats naturels	Les rejets aqueux du site n'auront pas d'impact sur la zone Natura 2000 FR5300046 dans la mesure où les rejets d'eaux usées traitées seront conformes aux normes de rejet et que les normes de rejet sont établies conformément à l'acceptabilité du milieu récepteur.	Nulle	-	-	-	-	-	-
Espèces végétales	Pour rappel, au regard des inventaires, les enjeux écologiques relatifs à la flore sont faibles sur l'aire d'étude. Les cortèges sont dominés par les espèces des milieux anthropisés, adaptées aux perturbations régulières. 6 espèces exotiques envahissantes ont par ailleurs été inventoriées.	Faible	-	R	Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.	-	-	-
Avifaune	Les principales incidences du projet sur la biodiversité concernent les nuisances lumineuses. Les émissions lumineuses générées par le projet seront des éclairages extérieurs, créant des potentiels impacts sur la faune nocturne.	Faible	-	R	Mise en place de l'éclairage en conformité avec les recommandations du CEREMA	-	-	-
Mammifères								

CATEGORIE	INCIDENCES EN PHASE D'EXPLOITATION		MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION		INCIDENCES RESIDUELLES	MESURES COMPENSATOIRES	
	Description	Qualification	Code²	Description	Qualification	Code	Description
Herpétofaune	L'éclairage nocturne sera soumis à détection automatique avec orientation vers le bas.			Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.	-	-	-
Entomofaune							
LES RISQUES MAJEURS							
Les risques naturels, technologiques et industriels	L'activité projetée n'engendrera pas d'incidence en lien avec les risques naturels, technologiques et industriels.	Nulle	-	-	-	-	-

Tableau 7 : Synthèse séquence ERC du site FRANCE POULTRY en phase d'exploitation

7.2 Synthèse des mesures de suivi et de contrôle envisagés en phase chantier et coûts associés

Le tableau ci-dessous récapitule les mesures de suivi prévues dans le cadre de la phase chantier du site FRANCE POULTRY.

Thème environnemental	Mesure de suivi	Périodicité	Coût en € HT par année
Suivi phase chantier, pouvant s'appliquer à l'ensemble des thèmes environnementaux	Suivi des travaux par : - La coordination des entreprises sur des points concernant l'environnement (synchronisation des interventions pour minimiser les impacts, organisations des moyens techniques...); - La vérification du niveau d'information sur les enjeux environnementaux portés à connaissance des intervenants du chantier, par des entretiens informels et inopinés sur le site ; - La vérification de la mise en œuvre des engagements pris par les entreprises pour la protection de l'environnement (cahier des charges), lors de contrôles planifiés ou inopinés ; - La vérification du niveau et de la suffisance des moyens mis en place pour assurer le respect de ces engagements, y compris ceux prévus pour faire face à une situation d'urgence (ex : pollution accidentelle) ; - Le contrôle du registre tenu par le responsable du chantier sur le suivi des déchets de chantier ; - La tenue des réunions de chantiers nécessaires avec les intervenants concernés ; - Le suivi écologique en amont et pendant le chantier par un écologue.	Défini en phase amont des travaux	Coûts intégrés au chiffrage travaux
La faune, la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques	Visite écologique préalable au chantier	1 fois avant le début des travaux + 1 fois avant le début des travaux impactant.	1 655 € HT
	Suivi écologique en phase chantier	Dépend de la durée des travaux	1 170 € HT par visite

Tableau 8 : Synthèse des mesures de suivi et de contrôle envisagés en phase chantier et coûts associés

7.3 Synthèse des mesures de suivi et de contrôle envisagés en phase d'exploitation et couts associés

Le tableau ci-dessous récapitule les mesures de suivi prévues dans le cadre de l'exploitation du site FRANCE POULTRY.

Thème environnemental	Mesure de suivi	Périodicité	Coût en € HT par année
Les émissions sonores	L'exploitant s'engage à réaliser une nouvelle mesure des émissions sonores après-projet. Le nombre de point sera conservé. Le niveau de bruit en limite de propriété de l'installation ne devra pas dépasser, lorsqu'elle est en fonctionnement, 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.	Le nombre de points de mesure et la fréquence de mesure sera conservé.	2 500 € HT
Les déchets	L'exploitant effectue une déclaration de ces déchets produits et procède à un suivi de la quantité de ces déchets produits via un registre.	Des bons de suivi des déchets dangereux sont émis à chaque expédition de déchets dangereux (disponibles sur la plateforme Trackdéchets).	Pour mémoire
La consommation énergétique	L'exploitant réalisera un relevé des consommations énergétiques du site, et un suivi des émissions atmosphériques du site.	Au moins une fois par semaine.	3000 € HT
Le climat	Les mesures de suivi des consommations de l'ensemble des installations.	Au moins une fois par semaine.	Pour mémoire

Thème environnemental	Mesure de suivi	Périodicité	Coût en € HT par année
Le réseau hydrographique et la qualité des eaux superficielles	Les rejets d'eaux usées et d'eaux pluviales seront suivi avant leur rejet au milieu naturel. Les paramètres et les fréquences de suivi sont détaillées en partie 5.2.4.	EP : Annuelle EU : Dépendant du paramètre	30 000 € HT
Les eaux souterraines et la qualité des eaux souterraines	La consommation en eau potable continuera d'être suivie sur le site de FRANCE POULTRY 1. Un plan de comptage détaillé avec télérelèves des compteurs sera mis en place sur le site de FRANCE POULTRY 2. Ces plans de comptages et ces suivis permettent aux sites d'avoir un pilotage fin de leurs consommations d'eau. La mise en place de la REUT sera également suivie avec la mise en place d'un compteur permettant de suivre le volume journalier d'eaux usées traitées réutilisées sur chaque site.	Journalier	Pour mémoire

Tableau 9 : Synthèse des mesures de suivi et de contrôle envisagés en phase exploitation et coûts associés

Ainsi, sur une année d'exploitation du site FRANCE POULTRY, le coût des suivis est estimé entre 30 000 et 100 000 € HT en moyenne.

Note : Ces coûts représentent une estimation et sont susceptibles d'évoluer.

7.4 Coûts des mesures de réduction et de compensation en phase chantier



Thème environnemental	Mesure	Coûts investissements / Coûts d'entretien annuel
Mesures relatives à l'Homme et ses activités		
Les activités économiques	L'exploitant mettra en œuvre des actions afin d'assurer l'accessibilité des structures industrielles durant le chantier.	Pour mémoire.
	L'exploitant s'assurera de réduire au maximum les nuisances sonores à proximité des entreprises afin de ne pas créer de gêne supplémentaire.	Pour mémoire.
L'agriculture	Il est à noter qu'une étude préalable agricole est en cours de réalisation, et comprendra des mesures compensatoires relatives au volet agriculture.	Estimé dans l'étude préalable agricole.
	Les mesures réductrices relatives aux émissions atmosphériques et développées en suivant au § 5.1.9 sont autant de mesures réductrices d'incidences vis-à-vis des activités agricoles. Concernant l'émissions de poussières vers des surfaces agricoles voisines, le maître d'ouvrage veillera à ce que la vitesse des engins soit limitée sur le site. Si nécessaire les voies de circulation seront arrosées de manière à éviter les envols de poussières.	Estimé dans l'étude préalable agricole.
Les transports et le trafic	Plan de circulation et de stationnement adapté au contexte local.	Intégré dans le coût des travaux
	Planification des livraisons.	
	Optimisation des flux afin de réduire le nombre de trajets	
	Stationnement des véhicules de chantier sur la parcelle du site et pas d'empiètement sur la voie publique	
	Nettoyage régulier de la voirie publique	
	Communication sur les modifications des conditions de circulation à destination du personnel sur le chantier et les riverains.	
Les réseaux et aménagements urbains	Obligation d'utiliser une technique douce - pelle à main, lance à air, aspiratrice excavatrice avec embout souple... - à moins de 40cm de l'ouvrage NaTran s'il est visible (40 cm du fuseau de localisation si l'ouvrage est encore invisible)	Intégré dans le coût des travaux
	Aucun stockage, stationnement et passage d'engin au-dessus des zones protégées des ouvrages NaTran n'est autorisé sauf accord écrit de NaTran.	

	Mettre en place des protections mécaniques sur toute portion de canalisation découverte Respecter le marquage-piquetage réalisé et prévenir sans délai NaTran s'il a été enlevé ou en endommagé	
L'environnement sonore		
L'environnement sonore	Les entreprises intervenant sur le chantier respecteront l'ensemble de la réglementation applicable aux nuisances sonores. Les opérations se dérouleront exclusivement durant les plages horaires définies par le règlement sanitaire départemental et en conformité avec les arrêtés préfectoraux. L'ensemble des travaux de construction sera réalisé en période diurne. Les engins de chantier seront tenus au respect des normes en vigueur quant à leurs émissions sonores. Le personnel intervenant sur le chantier sera tenu de porter les Équipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés, incluant obligatoirement les protections auditives. Pour vérifier l'efficacité des dispositions préventives destinées à réduire l'exposition sonore des riverains et des travailleurs, des mesures acoustiques sur site pourront être réalisées.	Intégré dans le coût des travaux
Les vibrations	Limitation de la vitesse des camions de chantier lors des passages sur des axes routiers dégradés ou irréguliers.	/
Les déchets	Mise en place d'un tri sélectif et d'une gestion par filières agréées. Suivi des déchets dangereux réalisé sur Trackdéchets. Evacuation des terres excédentaires vers une ISDI Stockage des déchets polluants sur une aire étanche (bacs étanche)	Compris dans le suivi des travaux
La qualité de l'air	Utilisation d'engins et matériel respectant la réglementation. Arrêt des machines non utilisées en période de faible activité. Arrêt des moteurs lors des opérations de chargement – déchargement. Rationalisation des livraisons et des transports	Intégré dans le coût des travaux

	Recours aux matériaux locaux et aux prestataires locaux afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du projet Mise en œuvre des dispositions nécessaires pour éviter les nuages de poussière (arrosage des zones de travaux par temps sec, revêtement des surfaces, bullage, aspiration intégrée, etc.).			
L'hygiène, la salubrité et sécurité publique	Nettoyage régulier du site. Limitation des envols de poussières et de dépôts de terres ou de boues sur les voies publiques empruntées par les camions en sortie de site, par la création d'une voirie sur le site et d'un plan de circulation à l'intérieur du chantier, et limitation de la vitesse. Nettoyage par balayeuse à effectuer en cas de souillures des voiries publiques pour ne pas favoriser les accidents (glissade, perte de contrôle du véhicule...) Clôture et accès interdit au site pour toutes les personnes étrangères au chantier.	Intégré dans le coût des travaux		
	Mesures relatives au milieu physique			
	Le sous-sol et les sols		Lutte contre l'érosion Gestion des rejets d'eau Traitement des sédiments Les travaux seront réalisés hors périodes pluvieuses importantes pour limiter l'érosion des sols notamment pendant la phase de terrassement. Les aires de stockage et de stationnement des engins seront placées à plus de 30 mètres de tout milieu aquatique, réseaux d'assainissement ou de réseaux d'eaux pluviales. Les aires de stockage et de stationnement des engins seront équipées de dispositifs étanches et/ou de confinement empêchant toute infiltration ou écoulement des produits (protection contre la pluie, sol imperméabilisé, kit anti-pollution), Les aires de stockage et de stationnement des engins seront sécurisées contre le vol ou le vandalisme.	600 000 € HT

	Mise en place d'un plan de contrôle de l'érosion et de la sédimentation (dispositifs de nettoyage tel que le lavage des roues, bâchage des produits sensibles au vent, humidification des sols par temps sec, protection des bouches d'égout, interdiction de rejet de certains effluents au milieu naturel, stockage des produits sur rétention, présence de kit anti-pollution, ...)		
	Gestion des déchets de démolition et de construction		
	Mise en place de clôtures de chantier et signalétique		
	Nettoyage régulier du site et de ses environs		
	Réalisation d'un plan d'installation de chantier, mis à jour au fur et à mesure du chantier ; Mise en place d'un plan de circulation		
	En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures (camions / engins de chantier), les sols souillés purgés et les absorbants utilisés seront stockés provisoirement dans un bac étanche, avant transfert vers un centre de traitement agréé.		
Mesures relatives au patrimoine culturel et naturel, les sites et paysages			
Les sites et le paysage	Maintien de la propreté des zones de chantier	-	Pour mémoire
	Surveillance du visuel du chantier	Pour mémoire	Pour mémoire
	Aménagement paysager (à la charge de la CCPCP)	SECTEUR 1 - RD48 COUT TOTAL DE LA PRESTATION Hors Taxes. 100 419,00	
		SECTEUR 2 - RD88 COUT TOTAL DE LA PRESTATION Hors Taxes. 130 085,00	
SECTEUR 3 - EXTENSION COUT TOTAL DE LA PRESTATION Hors Taxes. 106 651,50			
		COUT TOTAL DE LA PRESTATION Hors Taxes. 337 155,50 TVA 20%. 67 431,10 COUT TOTAL DE LA PRESTATION Toutes Taxes Comprises. 404 586,60	
Mesures relatives à la faune, la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques			
Espèces végétales	Dispositif de lutte contre les espèces exotiques envahissantes : des mesures de gestion seront adaptées à chacune de ces espèces et à leur envahissement sur le site.	Compris dans le prix des travaux	

Avifaune	Un dispositif de conventionnement sera mis en œuvre entre France POULTRY et un ou plusieurs exploitants agricoles. Cette convention vise le maintien de zones de culture favorables à l'alouette des champs de manière permanente tout au long de l'exploitation. La surface à maintenir est de 2,5 ha dans un rayon de 5 à 10 km autour du site si la surface impactée est considérée comme zone de reproduction pour l'alouette des champs. Pour respecter la rotation des cultures, les parcelles, supports de la mesure compensatoire, ne seront pas figées dans le temps.	Estimé après étude de compensation de perte de biodiversité
TOTAL		1 M€ HT estimé

Tableau 10 : Coûts des mesures de réduction et de compensation, et coûts d'entretien annuels estimés en phase chantier

Note : Ces coûts représentent une estimation et sont susceptibles d'évoluer.

7.5 Coûts des mesures de réduction et de compensation en phase d'exploitation

Les coûts suivants sont un estimatif des coûts des dispositifs projetés du fait du projet de modifications des conditions d'exploitation du site FRANCE POULTRY et construction d'une nouvelle unité d'abattage et découpe de volailles, des mesures d'ores et déjà réalisées sur le site actuel.



Thème environnemental	Mesure	Coûts investissements / Coûts d'entretien annuel
Mesures relatives à l'Homme et ses activités		
L'agriculture	Il est à noter qu'une étude préalable agricole est en cours de réalisation, et comprendra des mesures compensatoires relatives au volet agriculture.	Intégré dans le projet
Les transports et le trafic	Moteur des poids-lourds à l'arrêt lors du chargement/déchargement.	Intégré dans le projet
	Aménagement de zones de circulation et de stationnements poids-lourds/véhicules légers.	
	Optimisation des chargements des camions afin de réduire le nombre de trajets.	
	Stationnement des véhicules de chantier sur la parcelle du site et pas d'empiètement sur la voie publique	
	Stationnement des véhicules légers sur des parkings identifiés sur le site ce qui ne perturbe donc pas la circulation et les manœuvres des poids lourds	
	Aménagement afin d'éviter les attentes des poids lourds.	
L'environnement sonore	L'exploitant s'engage à réaliser une nouvelle mesure des émissions sonores après-projet. Le nombre de point sera conservé.	3000 euros HT
Les émissions lumineuses	En période nocturne, les éclairages sur le site seront fonctionnels, comme c'est le cas actuellement. Les éclairages ne seront en aucun cas orientés en direction des voies de circulation ou des habitations.	Intégré dans le projet
Les déchets	Se conformer à la réglementation en vigueur.	Intégré dans le projet
	Plan de gestion privilégiant la réduction à la source	
	Recherche des filières de valorisation de proximité.	
	Tri sélectif des déchets.	
	Formation et obligation pour le personnel à respecter le tri sélectif.	
La qualité de l'air	Utilisation d'engins et matériel respectant la réglementation.	Intégré dans le projet
	Arrêt des machines non utilisées..	

	Rationalisation des livraisons et des transports Priorisation à l'utilisation d'électricité française plutôt qu'aux carburants pétroliers ou au charbon, des sources d'énergie plus carbonées La société privilégie le recours aux matériaux locaux et aux prestataires locaux afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du projet La société procède périodiquement à un contrôle d'étanchéité des équipements afin d'assurer le confinement des fluides frigorigènes par des organismes agréés Entretien régulier des installations de combustion (entretien interne et contrôles périodique) permettra d'assurer l'optimisation du fonctionnement des brûleurs Priorisation à la réparation des équipements ou à l'achat de matériel neuf, faiblement émetteur de gaz à effets de serre en fonctionnement Les itinéraires et les stationnements sont organisés de façon à limiter les déplacements et les manœuvres (élaboration d'un plan de circulation) ;	
Les odeurs	Collecte des sous-produits animaux dans des bennes dédiées fermées. Ces dernières sont enlevées à régulièrement afin de limiter le développement d'odeurs. Stockage des déchets organiques (hors déchets organiques STEP) dans des conditions adéquates (zone réfrigérée, bennes fermées dans locaux...) Bonne maîtrise et gestion de la station d'épuration industrielle par un exploitant spécialisé.	Intégré dans le projet
La consommation énergétique	Une supervision de la consommation continuera d'être effectuée. Un contrôle de la consommation sera réalisé pour suivre toute surconsommation excessive due à un désordre sur un équipement. La production photovoltaïque sera maintenue sur le site de FRANCE POULTRY 1 pour réduire les consommations d'électricité provenant du réseau public Formation aux bonnes pratiques environnementales, Responsabilisation du personnel Contrôle des équipements Mise en œuvre d'une gestion technique centralisée	Intégré dans le projet

	Installation d'un équipement de production d'énergie renouvelable	
Mesures relatives au milieu physique		
Le climat	Une supervision de la consommation continuera d'être effectuée. Un contrôle de la consommation sera réalisé pour suivre toute surconsommation excessive due à un désordre sur un équipement.	Intégré dans le projet
	Les mesures relatives à l'eau sont détaillées dans le présent document.	
	Les mesures relatives aux émissions de gaz à effet de serre sont détaillées dans le rapport sur le bilan des GES.	
Le réseau hydrographique et qualité des eaux superficielles	Le site FRANCE POULTRY travaille sur l'optimisation de sa consommation d'eau avec un suivi des consommations par grands postes et un partage des bonnes pratiques. Ce suivi permet au site de limiter son volume consommé et donc son volume de rejet au milieu naturel. Ce suivi sera continué sur FRANCE POULTRY 1 et mis en place sur FRANCE POULTRY 2.	2 500 000 € HT
	Dans le cadre du projet, la REUT sera mise en place. Le volume de REUT estimé est le suivant 50000 m3/an.	
	Modification du bassin tampon permettant d'augmenter son volume à 3 000 m3,	
	Ajout d'un autocontrôle en entrée de station pour chaque unité et d'un contrôle général, permettant d'assurer un pilotage plus fin de la STEP,	
	Ajout d'un M.B.B.R permettant d'améliorer l'abattement de la DCO et de la DBO5	
	Traitement par 4 séparateurs à hydrocarbures de classe 1 situés sur les zones à risque	
	Bassin permettant de gérer une pluie centennale par infiltration	
	Présence d'une vanne en amont du bassin d'infiltration permettant de renvoyer les eaux d'extinction vers le bassin bâché de confinement.	
	Fermeture de la vanne de confinement sur le bassin communal permettant de confiner les eaux de FRANCE POULTRY 1	

	Fermeture de la vanne pour transfert des eaux polluées vers le bassin de confinement bâché sur FRANCE POULTRY 2	
Les eaux souterraines et la qualité des eaux souterraines	Tours de refroidissement adiabatiques	1 200 000 € HT
	Technologie d'échaudage à la vapeur	
	Plan de comptage détaillé et suivi des compteurs avec télérelèves	
	Sensibilisation des équipes	
	Laveuses avec boucle en circuit fermé et réutilisation des eaux de rinçage pour le prélavage	
	Réutilisation des eaux pluviales de toitures sur les sanitaires des locaux administratifs et des locaux sociaux, avec mise en place d'un traitement adapté	
	Le projet prévoit la mise en place de la réutilisation des eaux usées traitées en sortie de station pour les nettoyages des sols des quais vifs. Ces usages ne nécessitent pas de traitement complémentaire au traitement biologique actuellement en place sur la station.	
Le sous-sol et les sols	Les risques accidentels de pollution des sols et les mesures prises pour lutter contre ces phénomènes sont repris dans l'étude de dangers	Intégré dans le projet
	Les mesures préventives relatives à la préservation de la qualité des eaux présentées dans le présent document.	
Mesures relatives au patrimoine culturel et naturel, les sites et paysages		
Les sites et le paysage	Entretien de l'ensemble des aires composant le site et notamment des aires extérieures en interdisant l'entreposage de déchets en dehors des zones spécifiquement dédiées à cet effet,	Intégré dans le projet
	Entretien des bâtiments et le maintien des teintes architecturales choisies et de l'état des éléments de bardage extérieur,	
	Entretien des espaces verts et plantation en place au sein de l'établissement, un parfait état de propreté sur et aux abords de l'établissement dans son ensemble.	
	Les bâtiments seront construits avec des matériaux de couleurs sobres pour faciliter l'intégration paysagère.	
	Gestion différenciée des espaces verts au niveau des bassins d'infiltration et de confinement	
Mesures relatives à la faune, la flore, les milieux naturels et les équilibres biologiques		

Habitats naturels Espèces végétales Avifaune Mammifères Herpétofaune	Mise en place de l'éclairage en conformité avec les recommandations du CEREMA	Intégré dans le projet
	Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts.	
TOTAL		4 M€ HT estimés

Tableau 11 : Coûts des mesures de réduction et de compensation, et coûts d'entretien annuels estimés en situation future (après-projet)

Note : Ces coûts représentent une estimation et sont susceptibles d'évoluer.

8 ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS, PROGRAMMES ET DOCUMENTS DE PLANIFICATIONS EXISTANTS

Il a été étudié la compatibilité du projet avec différents plans, schémas, programmes et autres documents existants.

Les conclusions de l'analyse des documents principaux (au regard des enjeux et des incidences du projet) sont présentées dans le tableau ci-après.

L'ensemble de l'analyse est présenté au sein du § 10 de l'étude d'impact, document n°7.

8.1 Compatibilité avec le SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est, à l'échelle d'un grand bassin hydrographique, un outil de planification de la gestion intégrée des eaux superficielles, souterraines et des milieux aquatiques et humides. Cet outil, préconisé par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, fixe en effet les grandes orientations d'une gestion équilibrée et globale des milieux aquatiques et de leurs usages. Il énonce les recommandations générales et particulières et définit les objectifs de quantité et de qualité des eaux.

Le SDAGE est un document fondamental pour la mise en œuvre d'une politique de l'eau à l'échelle d'un grand bassin hydrographique. Sa portée juridique est forte, toutes les décisions publiques doivent être compatibles avec les orientations et les priorités qu'il a définies.

Le comité de bassin a adopté le 3 mars 2022 le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) pour les années 2022 à 2027. Il a émis un avis favorable sur le programme de mesures associé. L'arrêté de la préfète coordonnatrice de bassin en date du 18 mars 2022 approuve le SDAGE et arrête le programme de mesures.

L'analyse de la compatibilité de l'activité du site FRANCE POULTRY avec le SDAGE LOIRE-BRETAGNE 2022-2027 est proposée page suivante.

Concernant le projet FRANCE POULTRY :

- Le projet n'impactera pas la qualité du cours d'eau de l'Aulne.
- Une étude d'acceptabilité du rejet d'eaux usées dans le milieu récepteur a été réalisée afin de déterminer les normes de rejet acceptable par le milieu naturel.
- Les eaux usées industrielles sont traitées vers la station d'épuration. Les rejets actuels font l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire du 4 août 2025 où sont définis les normes de rejets applicables au site.
- Conformément aux prescriptions de son arrêté préfectoral, le site réalise des mesures sur ses rejets aqueux en sortie de station d'épuration industrielle.
- Le site ne se situe pas dans un périmètre de captage d'eau potable.
- Le site est autorisé à un prélèvement sur le réseau d'AEP de 750 000 m³/an.
- Pour travailler sur sa consommation d'eau, le site de FRANCE POULTRY a mis en place un plan de comptage détaillé permettant de suivre sa consommation d'eau par poste, de détecter les fuites importantes et de challenger les équipes sur les consommations d'eau.
- Le nouveau site FRANCE POULTRY 2 mettra en œuvre les MTD liés aux consommations d'eau du site.
- Lors du diagnostic écologique (cf. Rapport complet en annexes de l'étude d'impact), aucune zone humide n'a été mise en évidence au droit de la zone projet.

Le projet de modifications des conditions d'exploitation du site FRANCE POULTRY et construction d'une nouvelle usine d'abattage et découpe de volailles est compatible avec le SDAGE Loire-Bretagne 2022-2027 dans la mesure où il respectera en intégralité les objectifs définis.

8.2 Compatibilité avec le SAGE de l'Aulne

Le site FRANCE POULTRY est concerné par le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Aulne.

Un SAGE est un document de planification à l'échelle d'un bassin versant, qui décline à l'échelle local les objectifs définis dans le SDAGE. Le périmètre du SAGE couvre 1892 km² et correspond au bassin versant de l'Aulne jusqu'à la rade de Brest.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de l'Aulne a été approuvé par arrêté préfectoral le 01/12/2014, après avoir validé le périmètre du SAGE en 2011. La CLE du SAGE a été créée le 02/01/2001 et modifiée pour la dernière fois le 31/07/2023.

L'analyse de la compatibilité de l'activité du site FRANCE POULTRY avec les objectifs du SAGE de l'Aulne et son règlement est proposée ci-après.

Concernant le projet FRANCE POULTRY :

- Les rejets actuels font l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire du 4 août 2025 où sont définis les normes de rejets applicables au site.
- Les eaux usées industrielles du site sont traitées vers la station d'épuration.
- Dans le cadre du projet, aucune pollution d'origine agricole n'est attendue.
- Le prélèvement du site sur le réseau d'AEP est encadré par une convention datée du 13/02/2026.
- Pour travailler sur sa consommation d'eau, le site de FRANCE POULTRY 1 a mis en place un plan de comptage détaillé. Le site FRANCE POULTRY 2 appliquera les MTD permettant de minimiser sa consommation d'eau.
- Un système de REUT sera mis en place permettant de réutiliser les eaux de sortie de station d'épuration sur les quais vifs.
- Le site FRANCE POULTRY rejette ses effluents après traitement dans l'Aulne : FRGR0056A. Le cours d'eau est suivi par une station de mesure de débit (J832 1820 01), dont les données sont disponibles sur l'Hydroportail.
- L'étude a permis de démontrer l'absence de zone humide sur le site concerné par le projet FRANCE POULTRY.

Le projet de modifications des conditions d'exploitation du site FRANCE POULTRY et construction d'une nouvelle usine d'abattage et découpe de volailles est compatible avec le SAGE de l'Aulne dans la mesure où il respectera en intégralité les objectifs définis.

8.3 Compatibilité avec le document d'urbanisme intercommunal

Les parcelles du site FRANCE POULTRY sont couvertes par le **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUI-H) PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY**, dont la dernière procédure a été approuvée le 10/12/2024.

Par délibération du 28 octobre 2025, le conseil communautaire a prescrit la révision du PLUI-H, définit les objectifs et les modalités de la concertation.

Une modification simplifiée n°1 du PLUI-H a été adoptée par délibération le 3 février 2026.

La figure ci-dessous présente l'emprise ICPE du site FRANCE POULTRY 2 sur fond de règlement graphique du PLUI-H (extrait) de PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY document en vigueur.

graphique du PLUI-H (extrait) de PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY document en vigueur.

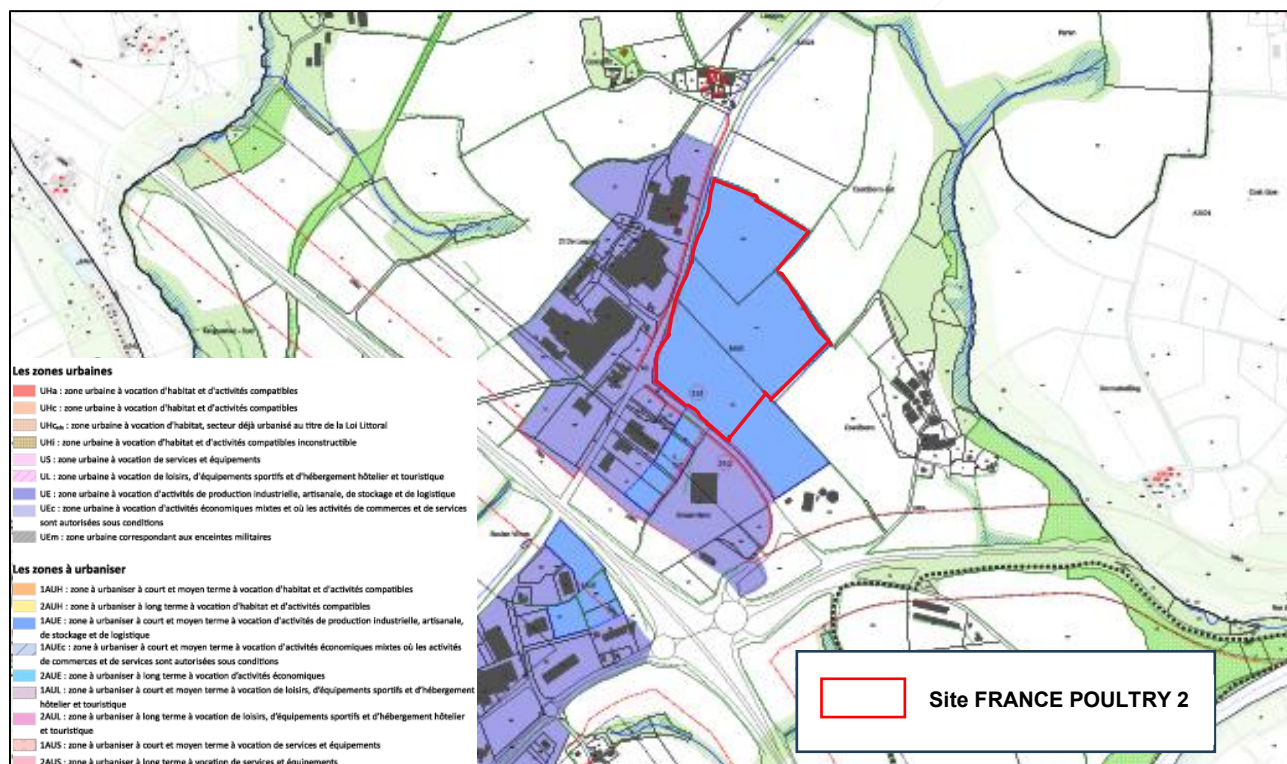


Figure 4 : Extrait du règlement graphique du PLUI de PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY

D'après l'extrait du PLUI-H de PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY, l'usine FRANCE POULTRY 1 est implantée en zone classée UE et l'usine FRANCE POULTRY 2 est implantée en zone classée 1AUE.

D'après le règlement écrit du PLU, la zone UE correspond à une zone urbaine à vocation d'activités de production industrielle, artisanale, de stockage et de logistique.

La zone 1AUE correspond à une zone à urbaniser à court terme à vocation d'activités économiques mixtes.

La compatibilité du projet du site FRANCE POULTRY avec le règlement du secteur UE et 1AUE du PLUi-H de PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY est présenté ci-après. Les extraits repris ci-après proviennent directement du PLUi-H de PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY.

Règlement écrit	Positionnement du projet FRANCE POULTRY
ARTICLE 1AUE 1.1 - DESTINATIONS ET SOUS-DESTINATIONS	
Sont notamment autorisées les activités industrielles.	La société FRANCE POULTRY exerce une activité industrielle de transformation de viande de volaille. Son activité est donc en adéquation avec les activités autorisées.
ARTICLE 1AUE 1.2 – INTERDICTION ET LIMITATION DE CERTAINS USAGES, AFFECTATIONS DES SOLS, CONSTRUCTIONS ET ACTIVITES	
1. L'urbanisation de l'ensemble de la zone ne pourra se faire que via une ou des opérations d'ensemble, permettant ainsi le développement rationnel, cohérent et harmonieux de l'urbanisation, sous réserve de respecter, outre le règlement de la zone UE, les Orientations d'Aménagement et de Programmation (dans un rapport de compatibilité).	L'extension présentera des aspects similaires à l'existant, garantissant une bonne insertion paysagère.
2. L'urbanisation par succession d'opérations différentes est admise à condition que celles-ci : • Portent sur un ensemble foncier permettant de disposer de tous les équipements nécessaires à la desserte. Le phasage de l'urbanisation du secteur devra prendre en compte la proximité aux voies publiques et aux réseaux et leur avancée sur le secteur. • Aient un périmètre d'un seul tenant (voiries et espaces publics compris). • Soient conçus de manière à ne pas compromettre les possibilités techniques ou financières d'utilisation future du site.	Le projet s'inscrit sur un ensemble foncier cohérent permettant d'assurer la desserte complète par les équipements nécessaires. La conception du projet ne compromettra pas les possibilités techniques ou financières d'utilisation future du site.
3. Ces opérations pourront en outre être réalisées en plusieurs tranches ou faire l'objet de plusieurs permis d'aménager.	/
4. Sont admises, sous réserve de respecter le règlement de la zone UE et de ne pas remettre en cause les Orientations d'Aménagement et de Programmation : • Les extensions et réhabilitations des constructions existantes à la date d'approbation du PLUiH. • La création de bâtiments annexes sur les parcelles faisant partie d'une unité foncière comportant une construction. • Les changements de destination des constructions présentant un intérêt d'ordre historique ou architectural, dans le but de recevoir les destinations prévues au UE 1.1.	Le projet étant la construction d'une nouvelle unité d'abattage accolé à un site existant, il n'est pas de nature à ne pas respecter les préconisations du PLUi-H.

Tableau 12 : Compatibilité du projet avec les prescriptions du PLUi

Le projet de modifications des conditions d'exploitation du site FRANCE POULTRY et construction d'une nouvelle usine d'abattage et découpe de volailles est compatible avec le PLUi-H de PLEYBEN-CHATEAULIN-PORZAY.

8.4 Servitudes d'utilité publique affectant le site

Canalisations

Le site est concerné par une servitude d'utilité publique I3 liée à une canalisation de transport de gaz NaTran (branchement de Châteaulin DN 100). Les occupations et utilisations du sol des emprises foncières concernées par cette canalisation doivent répondre aux prescriptions de cette servitude d'utilité publique.

La servitude I3 correspond à une servitude applicable aux canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques.

SUP applicables dans la « bande étroite » ou « bande de servitudes fortes »

Dans la bande étroite, le titulaire de l'autorisation de construire et d'exploiter une ou plusieurs canalisations dont les travaux ont été déclarés d'utilité publique est autorisé à :

- enfouir dans le sol les canalisations avec les accessoires techniques nécessaires à leur exploitation ou leur protection ;
- construire en limite de parcelle cadastrale les bornes de délimitation et les ouvrages de moins d'un mètre carré de surface nécessaires à leur fonctionnement ;
- procéder aux enlèvements de toutes plantations, aux abattages, essartages et élagages des arbres et arbustes nécessités pour l'exécution des travaux de pose, de surveillance et de maintenance des canalisations et de leurs accessoires.

Modalités d'institution des servitudes

Le plus souvent, une convention est signée entre le titulaire de l'autorisation de construire et d'exploiter et les propriétaires des terrains concernés par le tracé du projet de canalisation. A défaut d'accord amiable sur les servitudes (indivision, propriétaires non identifiés, etc.), le préfet détermine par arrêté de cessibilité, sur proposition du bénéficiaire de l'autorisation, la liste des parcelles qui devront être frappées des servitudes.

Toutes les mesures prévues pour réduire la probabilité d'un accident sont décrites dans l'étude de dangers.

8.5 Compatibilité avec les autres documents d'aménagement

8.5.1 Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

A l'échelle régionale, l'article L.371-3 du code de l'environnement prévoit l'élaboration de schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE), conjointement par l'Etat et la Région, en association avec un comité régional « trames verte et bleue » (comité TVB). L'élaboration du SRCE est encadrée par le décret relatif à la trame verte et bleue portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques.

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) est l'outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue (TVB) régionale.

Au regard des cartographies de la Trame Verte et Bleue du SRCE (présentée en page suivante), du SCoT et du PLUiH, l'aire d'étude rapprochée est localisée au sein de milieux à faible perméabilité. Elle s'insère entre des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques associés à l'Aulne et ses versants boisés, à la Douffine à l'échelle locale ainsi qu'à certains secteurs de maillage bocager.

Au sud de l'aire d'étude rapprochée, la RN 164 et la RN 165 constituent des éléments fragmentant pour la biodiversité, particulièrement vis-à-vis des réservoirs et corridors précédemment évoqués.

Toutefois, le maillage bocager au nord de l'aire d'étude rapprochée est un corridor de déplacement pour la faune dans ce contexte de faible connectivité des milieux. L'enjeu associé au maintien des continuités écologiques est moyen.

Le projet de modifications des conditions d'exploitation du site FRANCE POULTRY et construction d'une nouvelle usine d'abattage et découpe de volailles est compatible avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Bretagne.

8.5.2 Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé. Il a remplacé le Schéma directeur.

La partie 3 du document « Orientation et d'objectifs » du SCoT du Pays de Brest se décline avec les orientations suivantes concernant les enjeux énergie-climat :

- Relever le défi de la transition énergétique et de la décarbonation

- Poursuivre un aménagement territorial permettant une gestion des déchets dans une perspective de réduction et de circularité
- Limiter l'exposition de la population aux risques et aux nuisances en anticipant et en s'adaptant au changement climatique

Le projet de modifications des conditions d'exploitation du site FRANCE POULTRY et construction d'une nouvelle usine d'abattage et découpe de volailles répond aux enjeux et objectifs définis par le SCoT. Le projet est compatible avec le SCoT.

8.5.3 Parc naturel régional (PNR) d'Armorique

Le Parc Naturel Régional (PNR) est un territoire rural présentant un patrimoine riche et menacé. Il fait l'objet d'un projet de développement durable fondé sur la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager de son territoire. Le parc a pour objectifs :

- De protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- De contribuer à l'aménagement du territoire ;
- De contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- D'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- De réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche. La Charte d'un PNR matérialise le projet commun pour la protection, l'aménagement et le développement du territoire du parc pour les quinze années à venir.

La compatibilité avec la charte 2025-2042 a été réalisée même si celle-ci n'est pas approuvée au moment de la rédaction de cette étude d'impact. Elle fait l'objet d'une enquête publique en 2025. Le document présentant les ambitions, orientations et mesures du PNR est donc accessible pour permettre une première analyse de la compatibilité du projet FRANCE POULTRY. Celle-ci est disponible dans le document n°7 en § 10.

Le projet de modifications des conditions d'exploitation du site FRANCE POULTRY et construction d'une nouvelle usine d'abattage et découpe de volailles est compatible avec le PNR d'Armorique.

8.5.4 Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne

À la suite de la consultation du public qui s'est déroulée du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021, Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du bassin Loire-Bretagne a été approuvé par arrêté de la préfète coordonnatrice du bassin du 15 mars 2022. Les dispositions relatives au PGRI figurent dans le Code de l'environnement, aux articles L.566-7 à 12 et R.566-10 à 13.

Le PGRI répond aux objectifs suivants :

- Objectif n°1 : préserver les capacités d'écoulement des crues ainsi que les zones d'expansion des crues et des submersions marines ;
- Objectif n°2 : planifier l'organisation et l'aménagement du territoire en tenant compte du risque ;
- Objectif n°3 : réduire les dommages aux personnes et aux biens implantés en zone inondable ;
- Objectif n°4 : intégrer les ouvrages de protection contre les inondations dans une approche globale ;
- Objectif n°5 : améliorer la connaissance et la conscience du risque d'inondation ;
- Objectif n°6 : se préparer à la crise et favoriser le retour à une situation normale.

Ses dispositions s'imposent aux PPR d'inondation fluviale et de submersion marine qui seront approuvés après l'approbation du PGRI, ainsi qu'aux documents d'urbanisme (SCoT, PLU) dont les projets seront arrêtés après le 31 décembre 2016.

Le site n'est pas concerné par un risque inondation. Le projet de modifications des conditions d'exploitation du site FRANCE POULTRY et construction d'une nouvelle usine d'abattage et découpe de volailles n'est pas concerné par les dispositions du PGRI Loire Bretagne

9 CONCLUSION DE L'ANALYSE DU SCENARIO DE REFERENCE

La réglementation demande de réaliser **une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement**, dénommée « **scénario de référence** » et de leur évolution en cas de mise en œuvre du projet, ainsi qu'un aperçu de **l'évolution probable de l'environnement** en l'absence de mise en œuvre du projet, **dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles**". (R122-5 II 3° du Code de l'environnement).

Le projet de construction d'une nouvelle unité d'abattage et découpe de volailles porté par FRANCE POULTRY (PF2) donnera lieu à une évolution de l'état actuel de l'environnement. Quant aux évolutions prévues sur FRANCE POULTRY 1 (PF1), celles-ci ne viendront pas modifier les facteurs environnementaux dans lesquels s'intègre déjà le site.

L'objectif de cette partie est de faire ressortir les forces et faiblesses du territoire sur lequel le site est installé, ainsi que quelques tendances de son évolution.

Les aspects pertinents de l'état actuel, considéré comme « scénario de référence », sont déterminés en fonction des facteurs mentionnés au III de l'article L. 122-1 du Code de l'Environnement et hiérarchisés en fonction des enjeux identifiés dans le chapitre 3 du document n°7.

En termes d'environnement, et toujours pour synthèse des éléments proposés dans les précédents chapitres de cette étude d'impact, l'état actuel de l'environnement ne présente pas de sensibilité particulière rédhibitoire à la réalisation du projet FRANCE POULTRY 2.

Le site FRANCE POULTRY 1 est un site déjà existant et en activité. Aucune modification n'est à prévoir sur ce site hormis une adaptation de la station d'épuration pour améliorer le traitement des eaux usées du site FRANCE POULTRY.

Les principaux impacts sur l'environnement seront générés par le projet FRANCE POULTRY 2. Ils concerneront principalement les thématiques liées à l'eau et à la biodiversité.

Tous ces éléments sont abordés avec plus de détails dans la partie relative aux incidences du projet sur l'environnement, § 5 de l'étude d'impact, document n°7.

10 AUTEURS DE L'ETUDE D'IMPACT ET DES ETUDES QUI ONT CONTRIBUE A SA REALISATION

Les différents auteurs et organismes ayant participé à la rédaction de cette étude d'impact sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Nom de l'organisme	Chargé(s) d'étude	Domaine d'intervention
FRANCE POULTRY Z.I de Lospars 29 150 Châteaulin	M. Francois LE FORT <i>Président</i>	Signataire.
	M. Thierry LE MORVAN <i>Directeur industriel SBV</i>	Données techniques du site.
	M. Pascal YHUEL <i>Responsable Environnement SBV</i>	
	M. Régis GUILLOU <i>Responsable de travaux neufs – Service Maintenance</i>	
	M. Christophe GOUADEC <i>Service Sécurité & Environnement</i>	
	M. Ronan BECHENNEC <i>Responsable qualité et environnement – Service qualité</i>	
COMMUNAUTE DE COMMUNES PLEYBEN CHATEAULIN PORZAY 9 rue Camille Danguillaume 29 150 Châteaulin	M. Emile PRONOST <i>Chargé de développement économique</i>	Données sur les principes paysagers
SOCOTEC ENVIRONNEMENT Bâtiment n°5 – Metronomy 44 800 Saint-Herblain	Mme Sarah PASQUIER <i>Chef de projet</i>	Supervision du dossier, relecture du dossier et validation.
	Mme Romane BENOIT <i>Cheffe de projet</i>	
	Mme Lucille ROSNET <i>Chargée d'affaires études et conseils - Eau</i>	Rédaction de l'étude d'acceptabilité des milieux.
	M. Valentin SERBIELLE <i>Chargé d'affaires études et conseils - Eau</i>	Rédaction volet eau de l'étude d'impact
	M. Alexandre LEPETIT <i>Chargé d'affaires QSE</i>	Rédaction du bilan des émissions de gaz à effet de serre.
SOCOTEC ENVIRONNEMENT SITES ET SOLS Bâtiment n°5 – Metronomy	M. Benjamin DOUTEAU <i>Responsable chantier SSP</i>	Réalisation des tests de perméabilité

Nom de l'organisme	Chargé(s) d'étude	Domaine d'intervention
44 800 Saint-Herblain	Mme Marine COLINEAUX <i>Responsable d'activité référent</i>	Réalisation du rapport de base
SOCOTEC ENVIRONNEMENT 1 rue Siméon Poisson 35 170 Bruz	M. Bastien MAZEAU <i>Chargé d'affaires études et conseils</i>	Rédaction de l'étude d'impact générale.
	Mme Maëva JESTIN <i>Chargée d'affaires études et conseils</i>	
	Mme Amandine CLERISSE <i>Chargé d'affaires Etudes et conseils</i>	Rédaction de l'étude de dangers.
SOCOTEC ENVIRONNEMENT MESURES 1 rue Siméon Poisson 35 170 Bruz	M. Vincent FROGER M. Yvan DELBIRANI <i>Technicien mesures environnement</i>	Mesures de bruits dans l'environnement.
SOCOTEC ENVIRONNEMENT - MESURES 97 rue Francois Jacob 76 230 Isneauville	M. Thomas BENARD <i>Chargé d'affaires mesure</i>	Modélisations acoustiques
SOCOTEC EQUIPEMENT	M. Cédric SEURON <i>Chargé d'affaires expertise technique</i>	Analyse du Risque Foudre
BIOTOPE	Mme Marie GUILBERT <i>Cheffe de projets</i>	Etat initial volet naturaliste de l'étude d'impact
	Timothée SCHERER <i>Responsable d'agence</i>	